

LES ANNONCES Landaises

Le média des décideurs landais

AGRICULTURE

« Faire respecter
la loi Égalim »

ENTREPRISE

La Sourbère :
première saison landaise



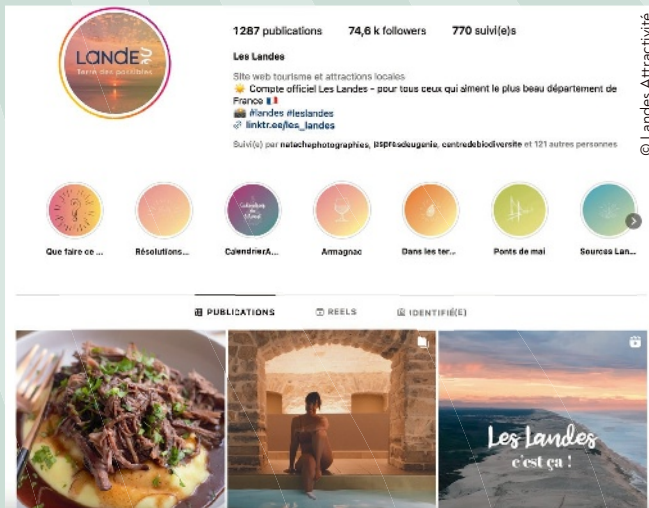
Logement
dans
les Landes
État des lieux



© Bump

Véhicules électriques 20 NOUVELLES BORNES DE RECHARGE AU GRAND MAIL

Selon un sondage réalisé par Bump en 2023, 70 % des propriétaires de véhicules électriques sont susceptibles de revenir dans un magasin équipé de bornes de recharge. Le centre commercial Grand Mail de Saint-Paul-lès-Dax a fait confiance à l'expert en infrastructure de recharge pour équiper ses parkings. Depuis décembre, 20 points de charges (10 rapides et 10 lents) sont venus s'ajouter à ceux déjà existants sur le parking de l'enseigne E.Leclerc. Le paiement par carte bancaire est disponible sur toutes les bornes.



© Landes Attractivité

Tourisme LES LANDES MEILLEUR COMPTE INSTAGRAM 2023

Avec plus de 74 000 followers, le compte Instagram les_landes de Landes Attractivité vient de décrocher le premier prix au concours national de la Fédération nationale des acteurs institutionnels du tourisme devant 42 autres destinations. Une distinction qu'il doit à la qualité et la régularité de ses contenus, à la bonne interaction avec sa communauté, la qualité des images ou encore l'utilisation de vidéos et de contenus immersifs créés avec les nouvelles technologies comme l'intelligence artificielle.

Le Coup de BUZZ



© RNNÉtang noir

Patrimoine naturel UNE NOUVELLE SCÉNOGRAPHIE À L'ÉTANG NOIR

Pour casser les a priori sur le côté sombre et monochrome de la réserve naturelle de l'Étang noir à Seignosse, une nouvelle scénographie, inaugurée le 23 janvier, investit la maison d'accueil du site, entre mur de lumières, panneaux de découverte de la faune et flore, et anecdotes scientifiques. En prime, une exposition photo, *De nuit*, créée par des agents de la réserve, retransmet les ambiances nocturnes de ces milieux humides, de forêt marécageuse en ruisseaux et tourbières.



Sommaire

4 Grand Angle Logement dans les Landes État des lieux

- . Lionel Causse, président du Conseil national de l'habitat : « La situation est catastrophique »
- . Les entrepreneurs du bâtiment sont las
- . Yann Le Hyaric, président de la Fnaim Landes : « Une situation très tendue »
- . Le département s'engage

14 Interview

- Marie-Hélène Cazaubon, présidente de la chambre d'agriculture des Landes : « Faire respecter la loi Égalim »

16 Focus Landes

- La Sourbère : première saison landaise

18 Focus Région

- La délicate situation de l'artisanat

20 Info Flash

22 Fiscal / Social

- Agenda février 2023

24 Annonces Légales

35 Tendances Bourse





Logement dans les Landes État des lieux

La crise du logement est nationale, voire européenne, et dans les Landes, attractivité oblige, elle revêt une acuité particulière. Tour de table (non exhaustif) des acteurs du logement qui tous font état d'une situation grave et espèrent une profonde refonte du système.

Par Hubert RAFFINI



Logement

« La situation est catastrophique »



LIONEL CAUSSE
Député des Landes, président
du Conseil national de l'habitat

Lionel Causse, député de la deuxième circonscription des Landes, préside le Conseil national de l'habitat. Ses analyses et préconisations pour résoudre « la plus grande crise du logement depuis la Seconde Guerre mondiale ».

Les Annonces Landaises : Quelle est votre analyse de la situation au niveau national ?

Lionel Causse : La situation est catastrophique. C'est la crise la plus forte que nous connaissons depuis la Seconde Guerre mondiale. La demande explose tandis que la production s'effondre. En parallèle, la situation économique entraîne une augmentation des taux de crédits bancaires et de moins en moins de Français ont accès à des solutions de financement. Le secteur est grippé : les locataires ne peuvent plus accéder à la propriété. La fin du dispositif d'investissement locatif Pinel et le recentrage du PTZ (prêt à taux zéro) ne sont pas de nature à faciliter l'accession. Cette situation fragilise de nombreux ménages, mais aussi notre modèle social. Aujourd'hui, on a 4 millions de mal-logés et plusieurs centaines de milliers de personnes qui ne sont pas logées. A minima il manque

© D.R.

REGROUPEMENT DES ACTEURS DU LOGEMENT

Lionel Causse a été nommé président du Conseil national de l'habitat (CNH) en décembre 2022. Cette structure sous tutelle du ministère du Logement a pour mission de donner des avis sur tous les textes (lois, décrets, arrêtés) du gouvernement concernant le logement. Elle est composée aujourd'hui de plus de 80 membres, tous acteurs ou professionnels du logement. Elle se réunit chaque dernier jeudi du mois en visioconférence pour travailler sur divers thèmes, dont la territorialisation des politiques de l'habitat.

600 000 logements sociaux. Donc la situation est vraiment très, très critique. Nous devons répondre aux besoins des Français au risque de voir une bombe sociale exploser.

LAL : Et plus particulièrement dans les Landes ?

L. C. : L'artificialisation trop rapide des Landes au cours du XIX^e siècle est à l'origine de la crise que connaissent de nombreux Landaises et Landais. De plus, au cours du XX^e siècle, le développement économique de notre territoire, conséquence du développement du tourisme balnéaire, a complètement bouleversé les prix de l'immobilier. Ce développement, qui contraint de nombreux habitants à quitter le littoral pour réinvestir les terres, peut nous conduire à un point de rupture.

LAL : Quelles solutions préconisez-vous ?

L. C. : Il nous faut une politique nationale du logement avec peut-être une programmation pluriannuelle qui dise clairement ce que l'on veut. Aujourd'hui, ça n'existe pas. Les acteurs ne savent pas où ils vont. Il faut leur redonner confiance. Je propose la création d'un Institut national de l'hébergement indépendant, qui aura la capacité de centraliser toutes les données et de simuler des scénarios dans les territoires en déclinant la politique nationale de l'habitat

avec les collectivités territoriales. Au-delà du grand chantier que je porte pour une territorialisation des politiques de l'habitat, d'autres mesures doivent être engagées : l'élargissement du prêt à taux zéro, l'utilisation des baux emphytéotiques ou encore, la préemption des terrains par les communes. J'en appelle au gouvernement pour que tout le foncier disponible des collectivités locales soit mobilisé. Les baux emphytéotiques, qui éviteraient l'acquisition du terrain qui représente entre 30 et 50 % minimum du coût total de l'opération, permettraient de mettre immédiatement des terrains à la main de bailleurs sociaux ou des promoteurs pour sortir des opérations rapidement. Pour relancer l'accession à la propriété, notamment des plus jeunes, nous devons accompagner le gouvernement pour aller plus loin et plus vite.

LA : Que pensez-vous de la loi Climat et résilience avec ses diagnostics de performance énergétique (DPE) obligatoires ?

L. C. : On voit des propriétaires qui pourraient être contraints de vendre leur appartement parce qu'ils sont dans l'incapacité de rénover. Il faut savoir que les passoires thermiques sont souvent des logements insalubres. Ça fait longtemps que les logements insalubres ne devraient plus exister dans notre



© Shutterstock

pays. En 2024, on va mettre 5 milliards d'euros pour la rénovation énergétique. Il y a là une politique nationale. Je pense qu'il faut soutenir la démarche, quitte à l'adapter. On y travaille avec le Conseil national de l'habitat. ■



Les entrepreneurs du bâtiment

La plupart des métiers de la construction sont sévèrement impactés par la crise du logement. Didier Massy, le président de la Fédération française du bâtiment des Landes (FFB 40) (670 adhérents) ne veut pas « jouer les Cassandre », mais parle de « moral en berne » et « d'année de combat ».

sont las

La forte participation des représentants de l'État et des élus landais à la présentation des vœux 2024 de la fédération « porte-parole du bâtiment » peut être vue comme un hommage à son dynamisme ou comme une volonté de se porter au chevet d'un malade. La vérité est certainement entre les deux. De fait, Didier Massy, connu pour sa capacité à garder le sourire dans l'adversité, n'a pas caché son amertume. « Inquiétude, lassitude, doute, baisse, tous ces mots parlent bien de nous », a-t-il indiqué avant de préciser : « Les derniers chiffres de fin novembre 2023 font état d'une chute de presque 24 % des déclarations d'ouverture de chantier de logements neufs au cours des 12 derniers mois par rapport à l'année précédente, d'une diminution de 11,5 % des déclarations d'ouverture de chantier

de locaux non résidentiels et une chute vertigineuse de 62 % par rapport au même trimestre de l'année 2022, des mises en vente de logements neufs aux particuliers dans les Landes sur le troisième trimestre. »

43 % DE DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES

Une situation corroborée par l'analyse de Sébastien Perruchot, directeur de CERC Aquitaine (Cellule économique régionale de la construction) qui lors du point de conjoncture, a rappelé que dans les Landes, le bâtiment compte presque 12 000 salariés pour 4 261 établissements. Avec un chiffre d'affaires global d'1 milliard d'euros, dont 57 % en entretien et rénovation de bâtiment, 28 % en construction neuve de logements et 15 % en construction neuve de locaux. Les chiffres du spécialiste font également apparaître sur les 12 derniers mois « un décrochage

de l'ordre de 36 % des ouvertures de chantiers et des permis de construire ».

Parmi les explications, on trouve « la remontée des taux des emprunts qui bouleverse la donne pour l'acquisition de biens immobiliers » et la hausse des produits de construction. Spectaculaire notamment l'évolution, sur les 24 derniers mois, du prix des tuiles (+ 46 %), des matériaux d'installation électrique (+ 21 %) ou des charpentes bois et menuiserie (+ 20 %). « Et certains entrepreneurs n'ayant pas voulu faire supporter ces hausses à leurs clients, se sont retrouvés en difficulté », dénonce Didier Massy. Au bilan, pour ces raisons et pour d'autres, les carnets de commandes ont fondu, il a fallu rembourser les Prêts garantis par l'État (PGE) et les défaillances se sont multipliées (56 soit + 43 %) surtout dans les entreprises de 10 à 20 salariés et le nombre de licenciements a également bondi de 68 %.

RESTER OPTIMISTE

Le premier de cordée, Didier Massy, s'attache cependant à voir quelques points positifs : la commande publique des agglomérations et des communes « qui va nous sortir d'affaire », les travaux imposés aux propriétaires par les diagnostics de performance énergétique (DPE), les 4 milliards d'euros injectés par l'État à travers l'aide MaPrimeRénov', le label RGE (reconnu garant de l'environnement) « qui nous tire vers le haut » et « la chance d'être dans un département en pleine expansion démographique et de voir le développement de la construction s'éloigner de la côte pour aller vers l'intérieur des terres ». Il appelle de ses vœux « la baisse des taux, la normalisation de l'inflation et une loi Logement qui viendraient redynamiser un marché qui a besoin d'être restructuré ». ■

Didier Massy, président de la FFB 40 et Sébastien Perruchot, directeur de CERC Aquitaine (Cellule économique régionale de la construction)



« Une situation très tendue »

Face à la crise de l'immobilier, la Fédération nationale de l'immobilier (Fnaim) dénonce des « mesurenttes » et parle « d'escrologie ». Agacement de Yann Le Hyaric, son président landais.

Les Annonces Landaises : Quelle est la situation du marché immobilier landais ?

Yann Le Hyaric : Sur tout le département, le marché de la location est très tendu. On manque de biens à louer dans quasiment toutes les catégories. Pour la vente, il y a un marché qui est en recul avec des prix qui commencent à baisser dans certaines zones et un secteur encore un petit peu privilégié dans l'immobilier haut de gamme.

C'est globalement très tendu. Mais le marché est très hétéroclite. On a la côte, les agglomérations Dax et Mont-de-Marsan et des secteurs plus diffus, plus terroir, comme la zone Chalosse ou la Haute Landes et ses petits villages.

Dans le domaine de la vente sur le littoral, les prix n'ont pas baissé, ce qui fausse un peu nos chiffres au niveau du département. Sur la côte, les acquéreurs payent comptant. Ce sont des gens qui souvent sont allés travailler à Bordeaux, à Paris ou dans d'autres villes et qui ont acheté des biens qui ont pris 50 ou 100 % en 20 ans. Du coup, quand ils revendent, crédits payés, ils disposent du cash et n'ont pas besoin de recourir à des crédits.



Yann Le Hyaric, Montois de 43 ans, est président de la Fnaim Landes depuis trois ans

LAL : Quelle est la situation dans les agglomérations ?

Y. L. H. : Dans les agglomérations, on a des stocks qui commencent à augmenter, puisqu'il y a une décorrélation entre la capacité d'emprunt et les prix de vente. On a des vendeurs qui sont attentistes et des acquéreurs qui ne peuvent pas emprunter parce que les banques ne jouent pas le jeu. Les prix sont en légère baisse.

LAL : Pour la location ?

Y. L. H. : En location, c'est hypertendu. Très peu d'offres sur tout le département. Mais le problème est national. En France, on ne construit pas assez et on a un gros problème d'offres.

LAL : Quelle est la situation pour le neuf ?

Y. L. H. : Le neuf est presque à l'arrêt. Pour écouler les stocks, de nombreux promoteurs commencent à lancer des offres avec des remises. Il n'y a pas mal de promoteurs qui sont carrément en cessation d'activité.

LAL : Quelle est votre analyse de la crise du logement ?

Y. L. H. : Manifestement, notre président de la République se désintéresse totalement de l'immobilier. C'est une catastrophe. Il y a eu le Conseil national de la refondation. Ils ont sorti trois mesurètes, même pas, trois remodelages de mesurètes, mais aucune mesure concrète.

LAL : Comment expliquez-vous cela ?

Y. L. H. : Un, la méconnaissance du marché, deux, l'idéologie et trois, l'écologie. Enfin, pas l'écologie, « l'escrologie ».

LAL : Comment définissez-vous « l'escrologie » ?

Y. L. H. : Interdire les logements à la vente qui sont classés F ou G, ce qu'ils appellent les passoires thermiques, les sortir de la location,

**FNAIM,
PREMIER SYNDICAT
PROFESSIONNEL**

La Fnaim (fédération nationale de l'immobilier) est le premier syndicat professionnel de France et d'Europe. Il a 75 ans d'expérience et de dialogue avec les pouvoirs publics et les professionnels et compte 12 000 et 13 000 agences en France. 122 dans les Landes. Pour être adhérent, il faut avoir les cartes professionnelles et être en capacité de recevoir du public.

alors que l'on manque de logements, ce n'est pas logique. Des mesures incitatives auraient été plus efficaces. Un propriétaire va essayer de préserver la rentabilité de son bien en réalisant des travaux a minima. Donc une écologie a minima, ce qui va à l'encontre de l'objectif poursuivi. C'est tellement du pragmatisme et du bon sens que je ne comprends pas que nos têtes pensantes puissent imaginer des solutions comme ça. C'est complètement décorrélé de la réalité. Il faut faire tout l'inverse. Aujourd'hui, vous avez des projets ZAN (zéro artificialisation nette). Ce n'est pas ça qui va libérer du foncier pour qu'on puisse créer des logements pour loger les gens. Mont-de-Marsan et Dax sont des petites villes. On ne peut pas y construire en hauteur. ■



Le département s'engage

Pour lutter contre la crise du logement, le conseil départemental des Landes se dote de nouveaux outils et se mobilise aux côtés de l'État et de la Banque des territoires.

Face au nombre grandissant de recherches d'un toit, le président du conseil départemental, Xavier Fortinon, veut « amener tous les acteurs à réfléchir sur la façon de lever les freins du foncier, d'accompagner les constructions de logements en faveur des plus modestes et d'aider les jeunes à se loger ». Il a repris à l'occasion de ses vœux pour 2024, les objectifs de la Conférence départementale de l'habitat, au cours de laquelle ont été présentés, en octobre dernier, un diagnostic complet et les outils pour remédier à une situation complexe.

DES BESOINS DE HAUTE INTENSITÉ

L'étude commandée avec la Banque des territoires à la coopérative Place dessine une carte des

Landes hétérogène. Elle pointe notamment une croissance démographique marquée dans les communautés de communes Maremne Adour Côte Sud et du Seignanx, des besoins en logement de haute intensité (ces 10 dernières années, 3 300 logements ont été construits chaque année), une densification de l'urbanisation et des prix qui explosent le long du littoral ou du rétro-littoral. Sont également répertoriés 21 000 logements vacants et un gisement foncier de 3 089 hectares, soit un potentiel de 35 000 logements. Limité dans les agglomérations, ce gisement est conséquent sur le littoral nord et rare sur le littoral sud.

« Les difficultés augmentent actuellement en raison du resserrement de l'accès au crédit. Les plus touchés sont les jeunes actifs, les étudiants et les classes moyennes », observe la préfète, Françoise Tahéri, avant d'inciter « chaque propriétaire de logement vacant à le rénover ou à le vendre ».

PLUS DE LOGEMENTS SOCIAUX

Dans son Plan départemental de l'habitat (PDH), élaboré avec l'État pour 2021-2027, le département se fixe pour objectif de construire et réhabiliter chaque année 700 logements locatifs sociaux

et 350 logements en accession sociale à la propriété.

Pour satisfaire ces ambitions, il a décidé de renforcer ses moyens et de se doter de nouveaux outils. Sur la période 2021-2026, il consacre 21 millions d'euros (contre 15 millions d'euros initialement prévus) à la construction et à la réhabilitation de logements conventionnés, à la constitution de réserves foncières et à la garantie des

emprunts des bailleurs sociaux. Cette année, une enveloppe supplémentaire de 1,5 million d'euros a été débloquée pour grossir la subvention accordée au bailleur social XL Habitat.



UNE STRATÉGIE FONCIÈRE « PARTAGÉE »

La clé de la stratégie foncière du département repose sur l'anticipation de la raréfaction du foncier disponible programmée par la loi Climat et résilience. Il est impératif de constituer des stocks fonciers publics pour y construire des logements sociaux de demain. Dans les Landes, le foncier à bâtir appartient en grande majorité au secteur privé (80 % environ). Cependant, avec environ 20 % des

terrains constructibles, la maîtrise foncière publique est non négligeable. Elle est largement portée par les communes. Le département propose donc de mettre à leur disposition l'étude réalisée par la coopérative Place, de les alerter sur la raréfaction programmée du foncier et sur la nécessité de valoriser les gisements existants. Dans cette logique, il a décidé d'accroître le rôle de l'Établissement public Landes Foncier, outil anti-spéculatif, afin qu'il contribue

à hauteur de 15 à 20 % à la production de logements sociaux (160 à 210 logements par an) et d'en faire un acteur majeur de la stratégie foncière du département. Lionel Laborde, nouveau directeur de projet, a été engagé. Il aura en charge l'accompagnement des collectivités locales. Enfin, le département étudie avec la Banque des territoires la possibilité de créer un nouvel outil qui lui permettrait de porter du foncier sur du très long terme. ■



De gauche à droite : Antoine Biava, directeur de la Caisse d'allocations familiales des Landes qui participe à une étude sur le logement des jeunes, Rémi Heurlin, directeur régional de la Banque des territoires, Xavier Fortinon, président du conseil départemental, Françoise Tahéri, préfète et Jean-Marc Lespade, président de Landes Foncier



Marie-Hélène Cazaubon

Présidente de la chambre
d'agriculture 40

« Faire respecter la loi Égalim »

Depuis des semaines, les panneaux de villes et villages landais se sont retrouvés, comme ailleurs en France, la tête à l'envers. Et la mobilisation s'est amplifiée par des blocages de routes. Cette semaine, les agriculteurs landais mènent des opérations sur des sites de la grande distribution (GMS). Le point des revendications avec la présidente de la chambre d'agriculture des Landes, Marie-Hélène Cazaubon, éleveuse de canards à Montsoué.

Propos recueillis par
Julie DUCOURAU

Les Annonces landaises :
Y a-t-il des spécificités landaises dans ce mouvement national des agriculteurs ?

Marie-Hélène Cazaubon : Nos revendications s'inscrivent dans les revendications nationales. Lors de la réunion avec la préfète des Landes ce lundi après-midi, nous avons soulevé de nombreux points comme sur l'élevage bovin. Nous sommes dans un département où nous avons perdu il y a quelques années la totalité des zones agricoles classées « défavorisées » qui permettaient un accompagnement spécifique sur ces espaces soumis à des contraintes naturelles ou spécifiques, notamment dans le Tursan et en Chalosse. Les producteurs ont été très pénalisés par cette disparition qui n'a jamais été compensée par ailleurs. S'y ajoute le problème sanitaire avec la maladie MHE qui

affecte les bêtes, la prise en charge n'est pas suffisante. Une vache qui ne produit pas un veau, c'est une année sans revenu. Comment accompagner ce dossier différemment, sans compter que la nouvelle PAC (Politique agricole commune) a fait un peu plus souffrir les éleveurs de bovins ? Nous avons des jeunes engagés dans la filière, donnons-leur la possibilité de maintenir l'élevage. Sans production et valorisation de ces terres, ces surfaces deviendraient des friches et des ronciers. Nous avons un rôle social, économique et au-delà un rôle dans le dynamisme et la richesse de nos territoires : nous sommes 2 % de la population à rendre service à 100 % de la population. Et l'enjeu est bien de donner envie à nos jeunes de reprendre des exploitations et de s'installer durablement dans tous ces métiers-là.

“ La loi Égalim prévoit 50 % de produits sous signe officiel de qualité, bios ou locaux dans la restauration collective, on n’y est pas du tout ! ”

LAL : Qu'en est-il des éleveurs de poulets landais de qualité ?

M.-H. C. : Dans les Landes, notre agriculture est basée sous le signe officiel de qualité, nous sommes le bastion historique du poulet Label Rouge qui est aujourd'hui mis en concurrence avec les poulets importés à bas coûts. Aujourd'hui, 80 % du poulet consommé est du standard dont 50 % importés du Brésil ou d'Ukraine et avec toute la compassion qu'on peut avoir pour un pays en guerre, c'est injuste. On ne peut pas être nous, agriculteurs landais, la variable d'ajustement en termes d'importations. La loi Égalim prévoit 50 % de produits sous signe officiel de qualité, bios ou locaux dans la restauration collective, on n'y est pas du tout ! Certaines cantines landaises la respectent mais il faut faire un état des lieux de ce qui est fait partout. Il y a bien sûr une grande colère des agriculteurs face aux poids lourds de la grande distribution qui trouvent les moyens de contourner la loi Égalim et achètent en dessous du prix qui permet aux éleveurs de vivre. D'où la présence de manifestants, syndiqués ou non syndiqués, qui s'est renforcée cette semaine devant les sites de GMS, toujours dans le respect des biens et des personnes. Il faut des contrôles dans la grande distribution, que l'État fasse respecter ce qui a été signé dans la loi !

LAL : Vous parlez aussi de normes intempêtes et de « suradministration »...

M.-H. C. : Nous sommes constamment bloqués pour faire notre métier dans de bonnes conditions par toujours plus de déclarations, d'autorisations, de papiers

de-ci de-là. Cette surcharge normative, cette suradministration, les délais d'instruction... que ce soit, par exemple, pour l'entretien des cours d'eau, les remplacements de forage ou l'agrandissement d'un bâtiment d'exploitation, tout cela est devenu invivable et décourage les agriculteurs. C'est le cumul de tout ça qui fait que la coupe est pleine, et elle déborde dans la rue. Sur l'influenza aviaire, les dossiers d'indemnisations arrivent à terme six à 12 mois après. Sur l'eau et l'irrigation, revenons aux niveaux d'autorisations de 2022. S'il n'y a pas besoin d'irriguer, nous n'irriguons pas ! Et nos collègues kiwiculteurs savent bien que si

on peut retenir l'eau en amont, leurs kiwis auraient moins les pieds dans l'eau... Faisons confiance à nos gestions saines d'utilisation !

LAL : Certains commencent à évoquer sur les réseaux sociaux un boycott du prochain Salon de l'agriculture à Paris (24 février-3 mars), qu'en pensez-vous ?

M.-H. C. : Le Salon est une vitrine de notre agriculture et de nos élevages, il faut que nos agriculteurs aient envie d'y aller et j'espère qu'on sera nombreux à s'y rendre dans la sérénité. Boycotter ne rendrait pas une bonne image, car c'est aussi un endroit de rencontres, de discussions, de dialogue, où on parle à un maximum de dirigeants pour traiter les sujets de fond. Mais bien sûr, on espère tous des annonces avant ce rendez-vous incontournable pour l'agriculture française. ■

Entretien réalisé lundi 29 janvier



Pour Marie-Hélène Cazaubon, la « grande colère des agriculteurs » vient, entre autres, du fait que « des poids lourds de la grande distribution achètent en-dessous du prix qui permet aux éleveurs de vivre »

La Sourbère

Première saison landaise

SAINT-AVIT • Épicuriens assumés, Adeline et Fabrice Loussouarn ont repris une conserverie gersoise en 2018. Après plusieurs années de recherche de terrain, ils ont enfin pu la rapatrier dans l'agglomération montoise, en octobre.

Par Cécile AGUSTI

Le canard, Adeline et Fabrice Loussouarn y ont consacré toute leur carrière. Pendant plusieurs années, c'est dans diverses structures de l'industrie agroalimentaire qu'ils ont évolué : elle dans la partie commerciale et export, lui côté production et gestion de la qualité. Jusqu'au jour où ils ont décidé de voler de leurs propres ailes. « On voulait développer nos produits et notre vision du bien manger », explique Adeline Loussouarn.

Fervents défenseurs du fabriqué en France, des circuits courts et de l'artisanat, ils se mettent en quête d'un fonds de commerce à reprendre.

En 2018, c'est sur La Sourbère, une conserverie gersoise créée en 1996, que les époux jettent leur dévolu. « Le budget a été décisif. » Et tant pis si l'atelier est installé à Magnan, entre Le Houga et Nogaro. Ils ambitionnent, à terme, de le rapatrier dans l'agglomération montoise, où ils habitent.

Les premières années, ils se consacrent cependant à développer leur gamme de foies gras, confits, pâtés, plats cuisinés et salaisons. Ils ont à cœur « de conserver les recettes traditionnelles qui [leur] ont été transmises, tout y en ajoutant [leur] grain de sel. » Leur objectif : proposer des produits de qualité, sains et savoureux, grâce à des approvisionnements locaux. Dans leurs recettes, ils font la part belle aux produits du Sud-Ouest : les canards du Gers, les haricots tarbais, le piment d'Espelette...

700 000 EUROS D'INVESTISSEMENT

Une fois la machine lancée, ils reprennent leur idée de départ : déménager l'entreprise à côté



Depuis le 10 octobre, La Sourbère est installée dans la zone Mamoura à Saint-Avit.



Dans leurs recettes, Adeline et Fabrice Loussouarn font la part belle aux produits du Sud-Ouest : les canards du Gers, les haricots tarbais, le piment d'Espelette...



Après avoir travaillé dans l'industrie agroalimentaire, Adeline et Fabrice Loussouarn ont repris une conserverie artisanale pour créer leurs propres recettes

de Mont-de-Marsan. Mais cette fois, tout ne se passe pas comme prévu. « Il nous a fallu trois ans pour concrétiser ce projet... La recherche de terrain a été un peu longue. Mais le plus compliqué a été de convaincre les banques de nous financer en pleine grippe aviaire ! On a perdu un an et demi. »

Finalement, tout se décante début 2023. « Très bien accueillis » par Mont-de-Marsan Agglo, ils démarrent les travaux dans la zone de Mamoura à Saint-Avit. Et le 10 octobre dernier, après un investissement de 700 000 euros, ils inaugurent leur 300 m² de bâtiments, hébergeant un magasin et un laboratoire aux dernières normes d'hygiène.

« Dans le Gers, nous étions installés au milieu des champs. Ici, nous

sommes dans une zone de chalandise, et ça fait toute la différence. » La première saison festive dans les Landes s'est donc très bien passée. « Et elle a été bien plus facile que les précédentes, impactées par le Covid et les gripes aviaires. »

UN PREMIER SALARIÉ EN 2024

Malgré ces crises sanitaires, La Sourbère a réussi à maintenir sa progression d'année en année. Elle réalise ainsi un chiffre d'affaires de 250 000 euros. « Le fait que le canard ne soit pas une reconversion pour nous, nous a beaucoup aidés. Nous avons un bon réseau d'éleveurs. Grâce à eux, nous avons pu maintenir nos approvisionnements et constituer le stock dont nous avons besoin, même pendant les

différents épisodes d'influenza aviaire. Et pendant le Covid, nous avons pu écouler notre marchandise grâce à notre réseau de partenaires : un drive à Paris, un magasin éphémère à Mont-de-Marsan, des ventes à la ferme chez des agriculteurs à Lyon et à Marseille... » Sans compter le site internet marchand développé par le couple.

Aujourd'hui, après « cinq années assez intenses », Adeline et Fabrice Loussouarn entendent « se poser un peu ». Enfin, pas tant que ça. Après l'effervescence des fêtes de fin d'année, ils se sont remis en cuisine pour créer de nouvelles recettes afin de ravir les papilles de leurs clients. Mais cette fois, ils ne le feront pas entièrement seuls. Ils envisagent d'embaucher leur premier salarié cette année. ■

La délicate situation de l'artisanat

**GÉRARD
GOMEZ**

Président de la
chambre des métiers
et de l'artisanat de
Nouvelle-Aquitaine
(CMA NA)

NOUVELLE-AQUITAINE · Le président de la chambre des métiers et de l'artisanat néo-aquitaine, Gérard Gomez, présentait les chiffres clés du secteur pour 2024, le 24 janvier, à Bordeaux. Si le nombre d'entreprises artisanales et le nombre d'apprentis dans les CFA continuent d'augmenter légèrement, l'inflation amputant le pouvoir d'achat des consommateurs pèse lourdement sur la situation financière des artisans.

Par Jennifer WUNSCH



© Claude Petit

« **N**ous restons optimistes pour cette année 2024, que l'on espère apaisée et basée sur le volontarisme », a affirmé le 24 janvier le président de la chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Aquitaine (CMA NA), Gérard Gomez, lors de la présentation des chiffres clés du secteur et des résultats de l'enquête de

conjoncture réalisée par ses services. Et cela malgré les difficultés engendrées par la mise en place du guichet unique des formalités des entreprises, géré par l'Inpi, en lieu et place du répertoire des métiers tenu par la CMA. « En plus des multiples dysfonctionnements de la plateforme, qui ont laissé de nombreux gérants ou créateurs d'entreprise sans solution, générant finalement plus de complexité dans la création d'entreprise, ce registre

national ne permet pas aujourd'hui d'identifier clairement l'ensemble des artisans », a-t-il déploré. C'est pourquoi cette année, les chiffres présentés par la CMA NA sont ceux de l'Insee et non ses propres données.

200 000 ENTREPRISES

Le secteur réunissait ainsi au 31 décembre 2023, en Nouvelle-Aquitaine, 174 043 entreprises, selon l'Insee. « Un chiffre qui doit en réalité avoisiner les 200 000 entreprises », estime Gérard Gomez. Dont 67 % correspondent à des entrepreneurs individuels (77 % ne comptant aucun salarié), principalement dans les services (38 %), le bâtiment (37 %) – ce dernier ayant été pendant très longtemps le premier secteur d'activité artisanale –, la production (15 %) et enfin l'alimentation (10 %). 46 % des entreprises artisanales ont plus de 10 ans, une donnée « qui reste stable », note le président de la CMA NA. Environ 15 000 entreprises artisanales ont été créées en 2023, selon l'Insee (25 000 selon les estimations de la CMA NA), dont 45 % dans les services et 31 % dans le bâtiment, le top 3 des créations d'activités artisanales concernant le nettoyage courant des bâtiments, les soins de beauté hors salon et les travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment.

REMONTÉE DES DÉFAILLANCES

Par ailleurs, « nous constatons une remontée assez préoccupante des défaillances, avec des chiffres qui dépassent légèrement ceux de 2019, selon les enquêtes de l'Insee et de la Banque de France. Nous allons donc rester vigilants pour pouvoir intervenir aux premiers signes de difficultés auprès des entreprises », assure Gérard Gomez. Enfin, un ralentissement est à noter sur la progression du nombre d'apprenants en cours de formation dans les 15 CFA de Nouvelle-Aquitaine, avec 12 791 apprenants (dont 52 % ont 17 ans et moins, une part qui augmente), soit seulement + 0,75 % par rapport à 2022, contre + 10 % les années précédentes. « Cela s'explique en partie par le fait que nos CFA sont pleins, c'est une très bonne nouvelle. Mais la baisse du financement de l'apprentissage rend plus de la moitié de nos formations déficitaires, et nous allons devoir travailler en concertation avec l'État pour garder un maximum de filières et sauver la rentrée 2024. Il en va de nos métiers, de nos formations et nos territoires », alerte Gérard Gomez.

54 % DES DIRIGEANTS CONFIANTS

Malgré tout, 54 % des dirigeants d'entreprises artisanales ont abordé 2024 avec confiance, selon l'enquête de conjoncture menée auprès des artisans de Nouvelle-Aquitaine par la CMA NA fin 2023. « Le secteur alimentaire est nettement plus inquiet (avec seulement 46 % de confiants). La période est un peu

“ Nous constatons une remontée assez préoccupante des défaillances ”

plus délicate pour eux et semble perdurer », a précisé Gérard Gomez. Les défis à relever dans les prochains mois pour les entreprises artisanales tourneront principalement autour du développement commercial et de la relation client, 65 % des répondants devant faire face à une diminution du pouvoir d'achat des consommateurs. Tout en supportant une situation financière difficile, 63 % s'estimant en situation de fragilité ; 49,3 % des entreprises du secteur de l'alimentaire se considérant même en situation critique pour leur survie. « Il s'agit du secteur le plus fragile de l'artisanat, en raison de la hausse des coûts (prix de l'énergie et inflation) et de la forte baisse de la consommation. Nous allons devoir accentuer l'accompagnement de ces entreprises », se prépare Gérard Gomez. Malgré tout, seuls 11 % des répondants envisagent de réduire leurs effectifs salariés dans les six prochains mois. Et 43 % ont des projets de formation pour 2024, « un signe encourageant qui montre qu'ils se projettent sur l'avenir », positive le président de la CMA NA. ■

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ARTISANAT 2024

	Nouvelle-Aquitaine
Nombre d'entreprises	174 043
Créations d'entreprises	14 845
Apprenants en cours de formation	12 791

Source Insee



Environnement

UN CONTRAT DE PARC POUR PROTÉGER LA FORÊT

Les départements des Landes, de la Gironde, la région Nouvelle-Aquitaine et le Parc naturel régional des Landes de Gascogne ont signé le renouvellement du contrat de Parc 2023-2026, le 19 janvier à Lugos en Gironde. Cette convention porte sur trois axes majeurs : préserver et restaurer la diversité du territoire forestier, accompagner les acteurs publics dans leur transition environnementale et énergétique à l'horizon 2030 et intégrer la sobriété et le respect de la vulnérabilité comme principe d'aménagement du territoire. Courant 2024, la charte du Parc devra être révisée pour une entrée en vigueur en 2029. L'enveloppe budgétaire pour mener ces actions s'élève à 200 000 euros.



Kiwi

MAÏSADOUR SIGNE UN PARTENARIAT AVEC SIKIG

Maïsadour et Sikig, société internationale des kiwis des Gaves, ont annoncé la signature d'un partenariat afin de développer une filière kiwi auprès des adhérents de la coopérative. Rappelons que Sikig a, depuis 2003, créé un partenariat exemplaire avec l'entreprise néo-zélandaise Zespri, leader mondial du kiwi (700 000 tonnes) et s'est imposé comme un acteur majeur du kiwi en France. Sikig proposera aux agriculteurs identifiés par Maïsadour un accompagnement sur mesure et apportera son expertise technique et commerciale : projet clé en main, gestion du chantier de plantation, appui pour la culture et le recrutement du personnel intérimaire, soutien économique, mutualisation des équipements nécessaires à la culture, accompagnement logistique et en ressources humaines pendant la haute saison, proposition de logements pour les saisonniers, gestion complète de l'exploitation de l'agriculture. La coopérative Maïsadour vise l'implantation de 5 hectares pour 2025.



Mont-de-Marsan L'HÔPITAL POURSUIT SA TRANSFORMATION

Au titre du Ségur de la santé, le centre hospitalier intercommunal de Mont-de-Marsan et du Pays des Sources a déposé un projet d'investissement de 111,3 millions d'euros. Le projet ambitieux prévoit la réhabilitation des bâtiments de médecine, chirurgie, obstétrique (MCO) du site de Layné, la reconfiguration pour mise aux normes du site de Sainte-Anne actuellement dédié à la psychiatrie, la construction d'un nouvel Ehpad à Sainte-Anne, la restructuration de celui de Lesbazailles et de l'Argenté ainsi que la transformation du bâtiment du GCS du Marsan (anciennement clinique des Landes) de Saint-Pierre-du-Mont en un établissement de soins de suite et de réadaptation (SSR).

© CHI Mont-de-Marsan

Location FLATLOOKER S'IMPLANTE DANS LES LANDES

Flatlooker, l'agence de location et de gestion locative en ligne, leader sur le marché français, arrive dans les Landes avec l'ouverture de ses services à Tarnos, Ondres, Labenne, Capbreton, Hossegor, Seignosse, Soustons, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Dax et Saint-Paul-lès-Dax. La start-up parisienne, fondée en 2016 par Nicolas Goyet et Nicolas Parisot, propose de trouver un logement dans 30 villes en France, sans avoir à bouger de son canapé. Grâce à la visite 360° et aux vidéos 4k, les futurs locataires peuvent visiter un logement comme s'ils y étaient. Elle apporte également aux propriétaires des solutions dématérialisées avec visites en ligne détaillées, sélection du locataire, signatures électroniques, paiements, gestion locative dématérialisée et application dédiée.



© Shutterstock

Agenda

de février 2024

LUNDI 5 FÉVRIER

- **Travailleurs indépendants (hors micro-entrepreneurs) ayant opté pour le paiement trimestriel des cotisations sociales personnelles** : télépaiement à l'Urssaf des cotisations et contributions sociales du premier trimestre 2024.

JEUDI 15 FÉVRIER

- **Employeurs de moins de 50 salariés** : déclaration sociale nominative (DSN) sur le site net-entreprises.fr et télépaiement des cotisations sociales sur les salaires de janvier payés en janvier ou février 2024.

SAMEDI 24 FÉVRIER

- **Employeurs : de plus de 9 salariés et employeurs de 9 salariés au plus ayant opté pour le paiement mensuel** : paiement des cotisations de retraite complémentaire Agirc-Arrco sur les salaires de janvier 2024.

JEUDI 29 FÉVRIER

- **Location d'emplacements d'affichage** : déclaration des loyers versés en 2023, dans le cadre d'un contrat de location d'un emplacement sur immeuble afin d'y apposer de la publicité (panneau, pré-enseigne...).

La déclaration doit être faite à la direction des services fiscaux dès lors que les loyers versés excèdent 76 euros par an et par bénéficiaire (imprimé n° 2061-SD à télécharger sur impots.gouv.fr).

Peu importe la qualité du bénéficiaire des loyers (syndic de copropriété, particulier propriétaire, usufruitier...) ou le régime d'imposition des loyers (revenus fonciers, BIC, BNC, impôt sur les sociétés).

DATES VARIABLES

- **Entreprises au régime réel de TVA** : télépaiement de la TVA afférente aux opérations de janvier 2024. ■

JOURS OUVRABLES
25 JOURS

JOURS OUVRÉS

FERMETURE SAMEDI ET DIMANCHE **21 JOURS**
FERMETURE DIMANCHE ET LUNDI **21 JOURS**

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX		
	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2022 T2	123,65	+ 4,43 %
2022 T3	126,13	+ 5,37 %
2022 T4	126,05	+ 6,29 %
2023 T1	128,68	+ 6,69 %
2023 T2	131,81	+ 6,60 %
2023 T3	133,66	+ 5,97 %

source : INSEE

Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :
- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;
- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

SÉCURITÉ SOCIALE

PLAFOND MENSUEL

2024 : 3 864 €

Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (46 368 €).

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2023			
VOITURES	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
PUISSANCE FISCALE	JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM	AU-DELÀ DE 20 000 KM
3 CV	d x 0,529	(d x 0,316) + 1 065 €	d x 0,370
4 CV	d x 0,606	(d x 0,340) + 1 330 €	d x 0,407
5 CV	d x 0,636	(d x 0,357) + 1 395 €	d x 0,427
6 CV	d x 0,665	(d x 0,374) + 1 457 €	d x 0,447
7 CV et plus	d x 0,697	(d x 0,394) + 1 515 €	d x 0,470
VÉLO-MOTEUR	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
CYLINDRÉE	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 5 000 KM	AU-DELÀ DE 5 000 KM
moins de 50 cm ³	d x 0,315	(d x 0,079) + 711 €	d x 0,198
MOTOS	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
PUISSANCE	JUSQU'À 3 000 KM	DE 3 001 À 6 000 KM	AU-DELÀ DE 6 000 KM
1 ou 2 CV	d x 0,395	(d x 0,099) + 891 €	d x 0,248
3, 4 ou 5 CV	d x 0,468	(d x 0,082) + 1 158 €	d x 0,275
plus de 5 CV	d x 0,606	(d x 0,079) + 1 583 €	d x 0,343

INDICE DES PRIX			
(BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION			
	DÉCEMBRE 2022	DÉCEMBRE 2023	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	114,16	118,39	+ 3,7 %
INDICE HORS TABAC	113,42	117,50	+ 3,6 %
INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS - IRL			
TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS		VARIATION ANNUELLE EN %
2 ^e TRIMESTRE 2022	140,59		+ 3,5 %
3 ^e TRIMESTRE 2023	141,3		+ 3,69 %
4 ^e TRIMESTRE 2023	142,06		+ 3,5 %
SMIC			
HORAIRE		MENSUEL (35 H)	
11,65 €		1766,96 €	

LES ANNONCES Landaises

annonces-landaises.com

Actualité économique
Vie des entreprises et des collectivités
Décryptages juridiques
Annonces légales - Ventes aux enchères

50€ TTC
magazine + web

ABONNEZ-VOUS !

52 numéros

Gagnez du temps !

ABONNEZ-VOUS EN LIGNE sur annonces-landaises.com

Paiement sécurisé



- | | | | |
|-----------------------|--|--------------------------------------|---------------------------------------|
| Magazine + Web | <input type="checkbox"/> 6 MOIS = 30 € | <input type="checkbox"/> 1 AN = 50 € | <input type="checkbox"/> 2 ANS = 79 € |
| Web | <input type="checkbox"/> 6 MOIS = 18 € | <input type="checkbox"/> 1 AN = 29 € | <input type="checkbox"/> 2 ANS = 44 € |

Nom ou raison sociale _____

Activité _____

Adresse _____

Ville _____ code postal _____

Tél _____ email _____

Autre contact _____

Nombre d'abonnements souhaité _____

Contact : **Liliane Dorrer**

contact@annonces-landaises.com / 05 58 45 03 03

Pour les abonnements multiples, contactez notre service abonnement par mail

DAX RÉSULTATS DU JEUDI 25 JANVIER 2024 À 10 H 30

N° ROLE	AVOCAT	NATURE DES BIENS	COMMUNE	ADRESSE	MISE À PRIX	ADJUGÉ
	MAGELLAN AVOCATS	MAISON D'HABITATION	CAUNEILLE	2100 ROUTE DE POUILLON - VILLA LA CLAIRIERE - LIEUDIT BERGAY	94 000 €	166 000 €

LES ANNONCES Landaises

ABONNEMENT

PAPIER + WEB

6 MOIS = 30 € TTC 1 AN = 50 € TTC 2 ANS = 79 € TTC

WEB

6 MOIS = 18 € TTC 1 AN = 29 € TTC 2 ANS = 44 € TTC

SOIT 26 NUMÉROS SOIT 52 NUMÉROS SOIT 104 NUMÉROS

NOM _____

PRÉNOM _____

ENTREPRISE _____

ADRESSE _____

EMAIL _____

TÉL _____

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre des ANNONCES LANDAISES
12, rue du IV Septembre 40000 Mont-de-Marsan

CONTACT : LILIANE DORRER

CONTACT@ANNONCES-LANDAISES.COM / 05 58 45 03 03

E-mail : contact@annonces-landaises.com

Plateforme : [annoncelegale.annonces-landaises.com](https://www.annoncelegale.annonces-landaises.com)

Les ANNONCES LANDAISES, magazine d'informations économiques habilité à publier les Annonces Légales et Judiciaires sur le département des Landes. Le site annonces-landaises.com est également habilité par arrêté préfectoral à publier les annonces légales et judiciaires pour le département des Landes.

Selon l'arrêté du 14 décembre 2023 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORF-TEXT000048680411>), le tarif des annonces judiciaires et légales est fixé à 0.183 euro HT le caractère pour le département des Landes.

Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, les annonces mentionnées ci-dessous font l'objet en 2024 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes :

- Le tarif des constitutions de sociétés est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 2 alinéa 2 ;
- Le tarif des annonces relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales est de 149 € HT ; le tarif lié à la clôture de la liquidation des sociétés commerciales est de 108 € HT ;
- Les tarifs des annonces légales relatives aux procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce sont mentionnés dans l'article 2 alinéas 5 et 6 ;
- Les tarifs des annonces relatives aux modifications de société sont mentionnées dans l'article 2 alinéa 8 ;
- Les tarifs des annonces relatives au changement de nom patronymique est de 56 € HT ;

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé (<https://actulegales.fr/>).

APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTE

Samadet



AVIS SIMPLIFIÉ

Identification de l'acheteur :

COMMUNE DE SAMADET

40320 Samadet

Tél : 05 58 79 11 56 - mail : mairie@samadet.com

Moyen d'accès aux documents de la consultation : <https://demat-ampa.fr/index.php?page=Entreprise.EntrepriseDetailsConsultation&id=587064&orgAcronyme=b7c40>

Nom du contact : TASTET Bernard

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Condition de participations :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle conditions / moyens de preuve : Conditions énoncées dans les documents de la consultation

Capacité économique et financière conditions / moyens de preuve : Conditions énoncées dans les documents de la consultation

Capacités techniques et professionnelles conditions / moyens de preuve : Conditions énoncées dans les documents de la consultation

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limites de réception des plis : 23 février 2024 à 12:00

Intitulé du marché : Élaboration d'un plan de référence

Description succincte du marché : Élaboration d'un plan de référence à l'échelle du centre-bourg - Commune de Samadet

Type de marché : Services

Consultation alloti : Non

Lieu principal d'exécution du marché : 40

Durée du marché (en mois) : 1

Date d'envoi de l'avis à la publication : 24/01/2024

L24AL00413

Prescripteur,
Une annonce à Paris, Marseille, Lyon,
Strasbourg, Lille, Nantes...
Ne cherchez plus de correspondant,

LES ANNONCES
Landaises
se chargent de tout

- un gain de temps,
- un seul interlocuteur,
- un meilleur service,
- une fiabilité de notre correspondant,
- aucun surcoût.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Arrêté prescrivant une enquête publique unique préalable aux demandes de permis de construire relative au projet agricole TERR'ARBOUS sur les communes de Castandet, Hontanx, Le Vignau, Maurrin, Pujo-le-Plan, Saint-Gein et à la déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUi-H) du Pays Grenadois

Demandeurs : Green Lighthouse Développement (regroupant les sociétés Contis 12 à 22 et Socool) représentée par Monsieur Jean-Marc FABIOUS 1 allée Jean Rostand 33650 Martillac

Communauté de communes du Pays Grenadois, représentée par Monsieur Jean-Pierre BRETTHOUS 14 place des Tilleuls 40270 Grenade-sur-l'Adour

Une enquête publique unique portant sur le projet susmentionné, est ouverte au siège de la Communauté de Communes du Pays Grenadois à Grenade-sur-l'Adour, et dans les mairies de Castandet, Hontanx, Le Vignau, Maurrin, Pujo-Le-Plan et Saint-Gein, lieux de l'enquête publique unique, durant 32 jours consécutifs, **du mardi 20 février 2024 à 09 h au vendredi 22 mars 2024 à 12 h.**

La préfète des Landes, autorité compétente pour prendre les décisions relatives aux demandes de permis de construire, et la communauté de communes du Pays Grenadois, compétente au titre du PLUi-H, s'entendent pour l'organisation d'une enquête publique unique dont l'autorité organisatrice est la préfète des Landes.

La commission d'enquête, menée par Monsieur Philippe PERONNE, Madame Christine BARROSO, Monsieur Bernard SALLES, et en qualité de suppléant, Monsieur Michel CHATRIEUX, a été désignée par décision n° E23000093/64 de la présidente du tribunal administratif de Pau du 14 novembre 2023.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête unique comprenant le dossier des demandes de permis de construire et le dossier de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUi-H du Pays Grenadois :

- Sur support papier : au siège de la communauté de communes du Pays Grenadois, siège de l'enquête publique unique, et dans les mairies, lieux de l'enquête publique unique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux :

Castandet : le lundi de 13 h à 18 h, le mardi et le jeudi de 08 h 30 à 12 h 30 et le vendredi de 13 h à 19 h.

Grenade-sur-l'Adour, siège de la communauté de communes et siège de l'enquête publique unique : du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Hontanx : le lundi, le mardi, le mercredi et le vendredi de 08 h 30 à 12 h 30 et le jeudi de 13 h 30 à 18 h.

Le Vignau : le lundi de 14 h à 19 h, le mardi et le jeudi de 09 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h, le mercredi de 08 h à 12 h et le vendredi de 14 h à 17 h.

Maurrin : le lundi de 08 h à 12 h 30, le mardi de 08 h 30 à 13 h 30, le jeudi de 08 h 30 à 13 h et les 2^{èmes} et 4^{èmes} vendredis du mois de 08 h 30 à 13 h 30.

Pujo-Le-Plan : le lundi, le mardi et le jeudi de 08 h 30 à 12 h 30, le mercredi de 08 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 h 30 et le vendredi de 08 h 30 à 12 h 30 et de 13 h à 17 h.

Saint-Gein : le lundi, le mercredi et le vendredi de 08 h 30 à 12 h et le mardi et le jeudi de 13 h 30 à 18 h.

- Sur un poste informatique : au siège de la communauté de communes du Pays Grenadois, à Grenade-sur-l'Adour, et aux mairies de Castandet, Hontanx, Le Vignau, Maurrin, Pujo-Le-Plan et Saint-Gein, lieux de l'enquête publique unique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

- Sur le site internet comportant un registre dématérialisé : à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/5133>. Les observations et propositions relatives au projet pourront, du mardi 20 février 2024 à 09 h au vendredi 22 mars 2024 à 12 h, être :

- Consignées par écrit sur les registres d'enquête ouverts à cet effet au siège de la communauté de communes du Pays Grenadois à Grenade-sur-l'Adour, et dans les mairies de Castandet, Hontanx, Le Vignau, Maurrin, Pujo-Le-Plan et Saint-Gein, lieux de l'enquête publique unique.

- Envoyées par courrier à l'attention de la commission d'enquête au siège de la communauté de communes du Pays Grenadois, siège de l'enquête publique unique : 14 place des Tilleuls - 40270 Grenade-sur-l'Adour.

- Transmises par courrier à enquete-publique-5133@registre-dematerialise.fr ou sur l'adresse internet suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/5133>.

La commission d'enquête recevra le public au siège de la communauté de communes du Pays Grenadois, à Grenade-sur-l'Adour et dans les mairies, aux dates et heures suivantes :

Siège de la communauté de communes du Pays Grenadois à Grenade-sur-l'Adour : le mardi 20 février 2024 de 09 h à 12 h.

Mairie de Hontanx : le jeudi 22 février 2024 de 15 h à 18 h

Mairie de Saint-Gein : le lundi 26 février 2024 de 09 h à 12 h

Mairie de Le Vignau : le mercredi 28 février 2024 de 09 h à 12 h

Mairie de Castandet : le vendredi 1^{er} mars 2024 de 14 h à 17 h

Mairie de Maurrin : le lundi 4 mars 2024 de 09 h à 12 h

Mairie de Pujo-Le-Plan : le mercredi 6 mars 2024 de 09 h à 12 h

Mairie de Maurrin : le vendredi 8 mars 2024 de 09 h à 12 h

Mairie de Le Vignau : le mardi 12 mars 2024 de 09 h à 12 h

Mairie de Castandet : le jeudi 14 mars 2024 de 09 h à 12 h

Mairie de Hontanx : le lundi 18 mars 2024 de 09 h à 12 h

Mairie de Saint-Gein : le mercredi 20 mars 2024 de 09 h à 12 h.

Siège de la communauté de communes du Pays Grenadois à Grenade-sur-l'Adour : le vendredi 22 mars 2024 de 09 h à 12 h.

Toutes informations portant sur ladite demande pourront être sollicitées auprès de :

- Pour le projet : la société Green Lighthouse Développement, Madame Jeanne ROOY 1 allée Jean Rostand 33650 Martillac 06 76 84 27 18 - j.rooy@glhd.fr

- Pour le PLUi-H : la communauté de communes du Pays Grenadois, Monsieur Lionel PETIT 14 place des Tilleuls 40270 Grenade-sur-l'Adour - 05 58 45 44 42 - adt@cc-paysgrenadois.fr

Copies du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront déposées au siège de la communauté de communes du Pays Grenadois, à Grenade-sur-l'Adour et dans les mairies de Castandet, Hontanx, Le Vignau, Maurrin, Pujo-Le-Plan et Saint-Gein, lieux de l'enquête publique unique, à la direction départementale des territoires et de la mer des Landes - service aménagement risqués (SAR) (05 58 51 32 94) - et sur le site internet des services de l'État dans les Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

L24AL00308



AVIS D'APPEL À LA CONCURRENCE

Autorisation d'occupation du domaine public Étal n° 12 halles de la ville de Dax

Contexte : le positionnement commercial des Halles permet de proposer une offre du quotidien aux habitants du territoire et aux visiteurs, privilégiant la qualité des produits à un prix accessible, favorisant les circuits courts, la production locale et les savoir-faire.

Cadre réglementaire : Code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L2122-1 : publicité, procédure de sélection

Lieu objet de l'appel à candidatures :

- Étal dans les halles municipales, place Roger-Ducos, pour une activité complémentaire à l'offre existante - n° 12.

- Durée de la convention d'occupation du domaine public pour les étals : 5 ans

- Loyer mensuel étal avec chambre froide et hotte : 12 €/m² + 2,2 €/m² pour participation aux charges collectives.

- Superficie : 38 m²

Dossier de candidature : disponible sur demande à deveco@dax.fr ou sur site 26 rue Cazade 40100 Dax ou sur dax.fr : le règlement de la consultation - les conditions d'occupation des nouvelles halles - le dossier de candidature - le modèle de convention d'occupation.

Date limite de dépôt des candidatures : le vendredi 22 mars 2024 à 15 h. Pour toute candidature par courrier, c'est la date de réception qui fera foi. Les remises de candidature devront être sous pli cacheté avec la mention du nom de la consultation et la mention «Ne pas ouvrir». Le candidat précisera une durée de validité de son offre. Offre à adresser à Mairie de Dax, Direction développement économique et commercial, rue Saint-Pierre, CS 9007, 40107 Dax Cedex.

Activité demandée : Activité alimentaire de nature à compléter l'offre existante et renforcer l'attractivité de la halle.

Installation prévisionnelle : 1^{er} semestre 2024

Pièces de candidature : Lettre de candidature (présentant de manière synthétique la démarche et l'intérêt pour les halles) - Dossier de candidature completé - L'extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à la Mutualité Sociale Agricole de moins de 3 mois (si activité existante) - Statuts sociaux en cas de société - Attestation sur l'honneur d'être à jour fiscalement et socialement - Prévisionnel d'activité - Si activité existante les 3 dernières liasses fiscales ou les liasses fiscales depuis la création de l'entreprise - Photos des produits.

Quatre critères de sélection :

Savoir-faire professionnel (40 %) - Animation commerciale du point de vente (10 %) - Capacité financière (25 %) - Complémentarité avec l'offre existante (25 %).

Le critère savoir-faire professionnel sera jugé en fonction du parcours professionnel du candidat et de l'expérience acquise ainsi que des qualifications obtenues en rapport avec le projet.

Le critère animation commerciale du point de vente sera jugé en fonction de la politique commerciale et des animations que proposera le candidat.

Le critère capacité financière sera jugé en fonction de la situation financière du candidat et de sa capacité à investir durablement dans le projet.

Le critère complémentarité sera jugé en fonction du caractère «inédit» de l'activité dans la halle et sa capacité à renforcer l'offre de celle-ci. Au regard de ces critères, un classement des dossiers sera établi par Monsieur le Maire, qui déterminera le candidat retenu.

Dans le cadre de l'examen des dossiers, la ville se réserve la possibilité de négocier avec l'ensemble des candidats à l'appel à candidature.

Contact : deveco@dax.fr

L24AL00535

LES ANNONCES LANDAISES SONT
HABILITÉES DANS LE DÉPARTEMENT 40

NOUS PUBLIONS ÉGALEMENT
VOS ANNONCES LÉGALES
SUR TOUTE LA FRANCE, SANS SURCÔÛT



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

(Arrêté du 26 juillet 2021 modifiant l'annexe de l'arrêté du 12 février 2020
NOR : ECOM2122325A)

Identification de l'acheteur :

VILLE DE TARNOS
SIRET : 214 003 121 00016
40220 Tarnos

Moyen d'accès aux documents de consultation : <https://demat-ampa.fr/page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=587169&orgAcronyme=PP285>

Identifiant interne de la consultation : 24FR01

Nom du contact : BOISRAMÉ Joëlle - DUBOIS Florian

Adresse mail du contact : commandepublique@ville-tarnos.fr - N° téléphone du contact : 05 59 64 94 92

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Date et heure limites de réception des plis : Vendredi 23 février 2024 à 11 h.

Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Critères d'attribution :

- Prix : 40 %
- Valeur technique : 40 %
- Performance en matière de gestion des déchets : 10 %
- Délai de livraison : 10 %

Intitulé du marché : Fourniture d'un chapiteau pour la Ville de Tarnos

Code CPV principal : 39522100-8

Type de marché : Fourniture

Description succincte du marché : Ce marché concerne la fourniture d'un chapiteau de type CTS conforme à la réglementation de 450 m² entièrement bâché (45 * 10 avec des travées de 5m, structure en aluminium) pour la Ville de Tarnos.

La structure sera montée au Parc de la Nature et devra être démontable et montable sans engins. L'attributaire s'engage à assurer le premier montage en lien avec les équipes logistiques de la Ville de Tarnos et à fournir toute la documentation requise (registre de sécurité, etc).

Lieu principal d'exécution : Ville de Tarnos - 40220

Durée du marché : 2 mois

Valeur estimée du besoin (en euros) : 80 000,00 €HT

Marché alloti : non

Visite obligatoire : Oui

Détails sur la visite : Rendez-vous à prendre au préalable auprès de la Direction de la Vie Culturelle et Sportive au 05 59 64 49 35 **Date d'envoi de l'avis à la publication :** 30/01/2024

L24AL00533



ASA de DFCI de PONTONX SUR L'ADOUR BEGAAR



MARCHÉ DE TRAVAUX PASSÉ SELON LA PROCÉDURE ADAPTÉE

Acheteur :

ASA de DFCI de PONTONX-SUR-L'ADOUR BÉGAAR
Représentée par M. HENRI NAPIAS, Président

Objet du Marché : PONTONX/BÉGAAR - «Piste de Ballambits, forage de Mongrand». Mise à niveau opérationnel de 2670 ml de piste forestière et création d'un point d'eau DFCI

Cahier des Charges n° : MAPA 2024 - 02

Délai d'exécution : Travaux à réaliser sous un délai de 60 jours et avant le 26/07/2024

Date limite de réception des offres : le 23/02/2024 à 12h.

Critères de choix décroissants : Prix (60 %), Mémoire technique et planning de réalisation des travaux (40 %)

Modalités d'obtention du dossier et demande de renseignements : Sur le site <https://marchespublics.landespublic.org> et <https://www.dfcilandes.fr>, Rubriques « Appels d'offres »

Ou auprès de la DFCI Landes : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 - Tél : 05 58 75 26 82 - Mail : contact@dfci40.com

Modalités de réponse : Les offres seront à remettre obligatoirement par voie électronique via notre profil acheteur <https://marchespublics.landespublic.org>.

La signature électronique n'est pas demandée.

Date d'envoi à la publication : le 30/01/2024

*Ce projet est soutenu par le dispositif FEADER de l'Union Européenne

L24AL00532



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Nom et adresse :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR HAUTE LANDE
24 place Gambetta 40630 Sabres
SIRET 200 069 656 00011

Groupement de commande : Oui

Mise en ligne totale du dossier de la consultation : <https://demat-ampa.fr> Renseignements complémentaires : achats.publics@coeurhautelande.fr

Type de procédure : Marché à procédure adaptée ouverte.

Conditions de participation :

- Aptitude à exercer l'activité professionnelle
- Capacité économique et financière
- Capacités techniques et professionnelles

Date limite de réception des offres : le mardi 27 février 2024 à 12 h.

Présentation des offres par catalogue électronique : interdite Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variante : Non

Critères d'attribution : L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue sur la base des critères suivants :

- Prix : 40 % - Valeur technique : 60 %.

Dépôt des offres : les soumissionnaires ont l'obligation de déposer leur pli par voie électronique sur le site : <https://demat-ampa.fr>

Signature électronique des marchés : Facultative

Intitulé du marché : Groupement de commande pour la réalisation de travaux de voirie sur les voiries communales et les voiries classées d'intérêt communautaire.

Code CPV Principal : 45233220-7 Travaux de revêtement de routes Type de marché : Travaux

Lieu principal d'exécution du marché : Territoire de la Communauté de Communes Cœur Haute Lande La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Lots - Allotissement : Non

Informations complémentaires : Sans objet

Date d'envoi à la publication du présent avis : le vendredi 26 janvier 2024

L24AL00466



ASA de DFCI de BISCARROSSE



MARCHÉ DE TRAVAUX PASSÉ SELON LA PROCÉDURE ADAPTÉE

Acheteur :

ASA de DFCI de BISCARROSSE
Représentée par M. CHRISTOPHE BELLARD, Président

Objet du Marché : BISCARROSSE - Forêt Usagère : P150 Petit étang, P152 Marais, Reidge nord, P154 Tedouze, Hournau Ouest, P151 Trappe

Cahier des Charges n° : MAPA 2024 - 05

Délai d'exécution : Travaux à réaliser sous un délai de 60 jours et avant le 26/07/2024

Date limite de réception des offres : le 23/02/2024 à 12 h

Critères de choix décroissants : Prix (60 %), Mémoire technique et planning de réalisation des travaux (40 %).

Modalités d'obtention du dossier et demande de renseignements : Sur le site <https://marchespublics.landespublic.org> et <https://www.dfcilandes.fr>, Rubriques « Appels d'offres »

Ou auprès de la DFCI Landes : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 - Tél : 05 58 75 26 82 - Mail : contact@dfci40.com

Modalités de réponse : Les offres seront à remettre obligatoirement par voie électronique via notre profil acheteur <https://marchespublics.landespublic.org>.

La signature électronique n'est pas demandée.

Date d'envoi à la publication : le 31/01/2024

*Ce projet est soutenu par le dispositif FEADER de l'Union Européenne

L24AL00542

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER DES LANDES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique préalable à une demande de défrichement d'environ 42 hectares pour un projet de mise en culture sur la commune de Commensacq
Demandeur : Madame Céline POUYSEGUR 201 chemin de Pouchiou 40120 Commensacq

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné, est ouverte à la mairie de Commensacq, siège de l'enquête publique, durant 31 jours ½ consécutifs, du **lundi 19 février 2024 à 13 h au jeudi 21 mars 2024 à 18 h**.

La préfète des Landes est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation de défrichement.

Monsieur Dominique THIRIET a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, et Monsieur Patrick GOMEZ en qualité de suppléant, par décision n° E23000103/64 de la présidente du tribunal administratif de Pau du 12 janvier 2024.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment les demandes de défrichement, l'étude d'impact, le résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du maître d'ouvrage :

- Sur support papier : à la mairie de Commensacq, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit le lundi de 13 h à 18 h, le mardi de 14 h à 18 h et le jeudi et le vendredi de 13 h à 18 h.

- Sur un poste informatique : à la mairie de Commensacq, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

- Sur le site internet des services de l'État dans les Landes : à l'adresse suivante www.land.es.gouv.fr puis sélectionner rubrique Publications - Publications légales - Enquêtes publiques.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, du lundi 19 février 2024 à 13 h au jeudi 21 mars 2024 à 18 h, être :

- Consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Commensacq, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

- Envoyées par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie Commensacq, siège de l'enquête publique, 200 route de Trensacq 40210 Commensacq.

- Transmises par courriel à ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gouv.fr avant le jeudi 21 mars 2024 à 18 h. Elles devront porter la mention : « à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur (EP Défrichement COMMENSACQ) ».

Monsieur Dominique THIRIET recevra le public à la mairie de Commensacq aux dates et heures suivantes :

Lundi 19 février 2024 de 13 h à 18 h

Mardi 5 mars 2024 de 14 h à 18 h

Vendredi 15 mars 2024 de 13 h à 18 h

Jeudi 21 mars 2024 de 13 h à 18 h

Toute information sur ladite demande pourra être sollicitée auprès du maître d'ouvrage, Madame Céline POUYSEGUR 201 chemin de Pouchiou 40120 Commensacq - celine.pouysegur40@gmail.com.

Dans les trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra à Madame la préfète des Landes son rapport et ses conclusions motivées sur le projet. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la mairie de Commensacq, siège de l'enquête publique, à la direction départementale des territoires et de la mer des Landes - service nature et forêt (SNF) (05 58 51 30 60) - et sur le site internet des services de l'État dans les Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

L24AL00570

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER DES LANDES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique préalable à une demande de défrichement d'environ 66 hectares pour l'édification d'une centrale photovoltaïque sur la commune de BOURRIOT-BERGONCE

Demandeur : SOLVEONA 05 représentée par Monsieur Jean-Marc MATEOS Y JARA 3b ter route de Lacourtenourt 31150 Fenouillet

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné, est ouverte à la mairie de Bourriot-Bergonce, siège de l'enquête publique, durant 33 jours consécutifs, du **lundi 29 janvier 2024 à 09 h au vendredi 1^{er} mars 2024 à 18 h**.

La préfète des Landes est l'autorité compétente pour instruire cette demande d'autorisation de défrichement.

Monsieur Patrick GOMEZ a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, et Monsieur Dominique THIRIET en qualité de suppléant, par décision n° E23000097/64 de la présidente du tribunal administratif de Pau du 15 décembre 2023.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment la demande de défrichement, l'étude d'impact, le résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du maître d'ouvrage :

- Sur support papier : à la mairie de Bourriot-Bergonce, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi de 09 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 30, le mardi et le vendredi de 09 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h.

- Sur un poste informatique : à la mairie de Bourriot-Bergonce, siège de l'enquête publique unique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

- Sur le site internet des services de l'État dans les Landes : à l'adresse suivante www.land.es.gouv.fr puis sélectionner rubrique Publications - Publications légales - Enquêtes publiques.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, du lundi 29 janvier 2024 à 09 h au vendredi 1^{er} mars 2024 à 18 h, être :

- Consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Bourriot-Bergonce, siège de l'enquête publique ;

- Envoyées par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie de Bourriot-Bergonce, siège de l'enquête publique - 216 route du Gémé 40120 Bourriot-Bergonce.

- Transmises par courriel à ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gouv.fr avant le vendredi 1^{er} mars 2024 à 18 h. Elles devront porter la mention : « à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur (EP Défrichement BOURRIOT-BERGONCE) ».

Monsieur Patrick GOMEZ recevra le public à la mairie de Bourriot-Bergonce aux dates et heures suivantes :

- Lundi 29 janvier 2024 de 09 h à 12 h

- Mardi 13 février 2024 de 14 h à 17 h

- Vendredi 1^{er} mars 2024 de 15 h à 18 h

Toute information sur ladite demande pourra être sollicitée auprès du maître d'ouvrage, la société SOLVEONA 05, Madame Louison LÉPAUX 3b ter de Lacourtenourt 31150 Fenouillet - 07 89 22 58 24 - l.lepaux@solveo-energies.com.

Dans les trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra à Madame la préfète des Landes son rapport et ses conclusions motivées sur le projet.

Copies du rapport et des conclusions de la commissaire enquêteur seront déposées à la mairie de Bourriot-Bergonce, siège de l'enquête publique, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes, Service Nature et Forêt (SNF) (05 58 51 30 60) - et sur le site internet des services de l'État dans les Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

L24AL00102



AVIS D'APPEL À LA CONCURRENCE

Identification de l'acheteur :

COMMUNE DE BROCAS 40420

Type de numéro national d'identification : SIRET 214 000 564 00010

Groupement d'acheteurs : Non

Moyen d'accès aux documents de la consultation : <https://demat-ampa.fr/index.php?page=entreprise.DetailsConsultation&id=587082&orgAcronyme=b5o40>

Identifiant interne de la consultation : MAPA_2024_01

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : sutra cécile

Adresse mail du contact : mairie@brocas.fr

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Aptitude à exercer l'activité professionnelle conditions/moyens de preuve : Conditions énoncées dans les documents de consultation

Capacités économique et financière conditions/moyens de preuve : Conditions énoncées dans les documents de consultation

Capacités techniques et professionnelles conditions/moyens de preuve : Conditions énoncées dans les documents de la consultation

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limites de réception des plis : 08 mars 2024 à 12 h

Présentation des offres par catalogue électronique : autorisée

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Intitulé du marché : travaux de restauration des conduites et sécurisation du remblai du barrage de Brocas

Code CPV principal : 4527212

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : travaux de restauration des conduites et sécurisation du remblai du barrage de Brocas

Lieu principal d'exécution du marché : 40

Durée du marché : 8 mois

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Oui

Lot n° 1 : Terrassement et Génie Civil - Code CPV 45247212 Lot n° 2 : Hydromécanique et contrôle commande - Code CPV 45247212

Critères d'attribution :

- Prix des prestations : 40 %

- Valeur technique de l'offre : 60 %

Visite obligatoire : Oui

Date d'envoi de l'avis à la publication : 25/01/2024

L24AL00448



ASA de DFCI de YCHOUX

UNION EUROPÉENNE
FOND DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

MARCHÉ DE TRAVAUX PASSÉ SELON LA PROCÉDURE ADAPTÉE

Acheteur :

ASA de DFCI de YCHOUX
Représentée par M. VINCENT CASTAGNEDE, Président

Objet du Marché : YCHOUX - Perric, Mallet, Ball Trapp

Cahier des Charges n° : MAPA 2024 - 04

Délai d'exécution : Travaux à réaliser sous un délai de 60 jours et avant le 26/07/2024

Date limite de réception des offres : le 23/02/2024 à 12 h

Critères de choix décroissants : Prix (60 %), Mémoire technique et planning de réalisation des travaux (40 %).

Modalités d'obtention du dossier et demande de renseignements : Sur le site <https://marchespublics.landespublic.org> et <https://www.dfici-aquitaine.fr>, Rubriques « Appels d'offres »

Ou auprès de la DFCI Landes : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 Tél. : 05 58 75 26 82 - Mail : contact@dfci40.com

Modalités de réponse : Les offres seront à remettre obligatoirement par voie électronique via notre profil acheteur <https://marchespublics.landespublic.org>.

La signature électronique n'est pas demandée.

Date d'envoi à la publication : le 31/01/2024

*Ce projet est soutenu par le dispositif FEADER de l'Union Européenne

L24AL00544



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

(Arrêté du 26 juillet 2021 modifiant l'annexe de l'arrêté du 12 février 2020
NOR : ECOM2122325A)

Identification de l'acheteur :

VILLE DE TARNOS
SIRET : 214 003 121 00016
40220 Tarnos

Moyen d'accès aux documents de consultation : <https://demat-ampa.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=587242&orgAcronyme=PP285>

Identifiant interne de la consultation : 24FR03

Nom du contact : BOISRAMÉ Joëlle - DUBOIS Florian

Adresse mail du contact : commandepublique@ville-tarnos.fr - N° téléphone du contact : 05 59 64 94 92

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Date et heure limites de réception des plis : Vendredi 23 février 2024 à 11 h.

Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Critères d'attribution : - Prix : 40 % - Valeur technique : 35 % - Délai de livraison : 25 %

Intitulé du marché : Location de matériels de festivités pour la Ville de Tarnos

Code CPV principal : 44212322

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : La présente consultation concerne la location de matériels de festivités pour la Ville de Tarnos

Lieu principal d'exécution : Ville de Tarnos 40220

Durée du marché : 48 mois

Valeur estimée du besoin (en euros) : 212 000,00 €HT

Marché alloti :

Lot n° 1 : location de chapiteaux pour les festivités de la Ville de Tarnos.

CPV du lot n° 1 : 39522110-1. Estimation de la valeur HT du lot n° 1 : 160.000 €HT

Lot n° 2 : location de sanitaires chimiques pour les festivités de la Ville de Tarnos.

CPV du lot n° 2 : 24955000-3. Estimation de la valeur HT du lot n° 2 : 52.000 €HT

Visite obligatoire : prise de rendez-vous pour la visite obligatoire au 05 59 64 49 35

Date d'envoi à la publication : 30/01/2024

L24AL00537

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché :

COMMUNE DE CASTELNAU-TURSAN

1 place de l'Église
40320 Castelnaud-Tursan
Tél. : 05 58 44 52 60

mairie.castelnautursan@wanadoo.fr

Autorité compétente du pouvoir adjudicateur : Monsieur Roland GUICHANE, Maire

Objet du marché : Création de sanitaire PMR public et d'une salle de réunion

Lieu d'exécution : Au bourg

Type de procédure : Procédure adaptée conformément aux dispositions des articles L 2120-1, L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique.

Désignations des lots :

Prestations divisées en lots : oui

Lot 01 : VRD - Démolitions - Gros-Cœuvre

Lot 02 : Charpente bois - Couverture - Zinguerie

Lot 03 : Menuiseries aluminium

Lot 04 : Plâtrerie - Isolation

Lot 05 : Menuiseries bois

Lot 06 : Plomberie - Sanitaire

Lot 07 : Electricité

Lot 08 : Carrelages - Faïences

Lot 09 : Peintures - Revêtements de sols - Modules acoustiques

Lot 10 : Chauffage - Ventilation - Climatisation

Lot 11 : Serrurerie

Modalités d'attribution des travaux : Lots séparés. Certains lots comportent des variantes exigées.

Durée du marché : 8 mois

Date prévisionnelle de commencement des travaux : Avril 2024 (sous réserve que le marché ait été notifié avant cette date).

Conditions de participation :

Les pièces à fournir sont énumérées dans le Règlement de Consultation.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que tous les documents de présentation associés. L'unité monétaire retenue est l'euro.

Une visite du site est **OBLIGATOIRE** pour les lots 01, 02, 07.

Critères de sélection des candidatures : Capacités professionnelles, techniques et financières ; moyens humains et matériels des candidats.

Critères de choix des offres :

Prix des prestations (40 %)

Valeur technique (60 %) **Date limite de réception des candidatures et offres :** **jeudi 29 février 2024 à 12 h.** **Remise des offres :** La remise des plis sur support papier n'est pas autorisée.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse suivante : <https://demat-ampa.fr>

Délai de validité des offres : 180 jours

Renseignements complémentaires : Le Dossier de Consultation des Entreprises et le Règlement de Consultation sont téléchargeables sur le site : <https://demat-ampa.fr>

Renseignements d'ordre technique et administratif : EURL DUGARRY Architectes, ZAC de Peyres, 195 rue de Classun 40800 Aire-sur-l'Adour contact@dugarry.fr

Toutes demandes de renseignements techniques et/ou administratifs se feront via la plateforme : <https://demat-ampa.fr>

Date d'envoi de l'avis à la publication : 29/01/2024

L24AL00496

Prescripteur,
Une annonce à Paris, Marseille, Lyon,
Strasbourg, Lille, Nantes...
Ne cherchez plus de correspondant,

LES ANNONCES
Landaises
se chargent de tout

- un gain de temps,
- un seul interlocuteur,
- un meilleur service,
- une fiabilité de notre correspondant,
- aucun surcoût.



AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **DU NAOU**
 FORME : Société par actions simplifiée
 SIEGE SOCIAL : 2622, Route de Montauzey 40410 BELHADE

OBJET :
 - l'exercice dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial, d'une activité réputée agricole, au sens de l'article L. 311-1 du Code Rural. Sont réputées agricoles toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation (dont notamment les activités agro touristiques). Les activités de cultures marines et d'exploitation de marais salants sont réputées agricoles, nonobstant le statut social dont relèvent ceux qui les pratiquent. Il en est de même des activités de préparation et d'entraînement des équidés domestiques en vue de leur exploitation, à l'exclusion des activités de spectacle. Il en est de même de la production et, le cas échéant, de la commercialisation, par un ou plusieurs exploitants agricoles, de biogaz, d'électricité et de chaleur par la méthanisation, lorsque cette production est issue pour au moins cinquante pour cent (50 %) de matières provenant d'exploitations agricoles. Les revenus tirés de la commercialisation sont considérés comme des revenus agricoles, au prorata de la participation de l'exploitant agricole dans la structure exploitant et commercialisant l'énergie produite. Pour la réalisation et dans la limite de l'objet ci-dessus défini, la société peut effectuer toutes opérations propres à en favoriser l'accomplissement ou le développement, sous réserve qu'elles s'y rattachent directement ou indirectement et qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société. En particulier, la société peut notamment :

- o procéder à l'acquisition de tous éléments d'exploitation agricole ;
 - o prendre à bail tous biens ruraux ;
 - o exploiter les biens dont les associés sont locataires et qui auront été mis à sa disposition conformément à l'article L. 411-37 du Code Rural et de la Pêche Maritime ;
 - o exploiter les biens dont les associés exploitants sont propriétaires et qui auront été mis à sa disposition conformément à l'article L. 411-2, dernier alinéa du Code Rural et de la Pêche Maritime ;
 - o vendre directement les produits de l'exploitation, avant ou après leur transformation, mais sous réserve de respecter les usages agricoles.
- la pose et l'exploitation de panneaux photovoltaïques, la production et la vente d'électricité sur des bâtiments construits ou à construire ;
- la prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, immobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielle, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres ;
- tous investissements dans des biens meubles ou immeubles ;
- l'achat, la vente et la commercialisation de tous produits agricoles et agroalimentaires ;
- le conditionnement, le lavage et le stockage de légumes ;
- la production et la vente d'énergie, notamment la production et la vente d'électricité ;
- la réalisation de tous travaux agricoles et ruraux.

DUREE : 99 ans
 CAPITAL : 1 000 €
 PRESIDENT : Monsieur Joël LAFON demeurant à 10, Rue de Petit Castelnaud 40410 SAUGNAC-ET-MURET

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions

AGREMENT : Les actions de la société ne peuvent être cédées, y compris entre associés, qu'avec l'agrément préalable donné par décision collective des associés prise à la majorité des deux tiers des voix des associés disposant du droit de vote sachant que les actions du cédant ne sont pas prises en compte pour le calcul de cette majorité.

IMMATRICULATION : RCS DE MONT DE MARSAN
 Pour avis,

L23AL06359



MAISON PEZET
 Société en Nom Collectif
 Capital : 1.500 €
 Siège social : 118 rue de la Poste 40430 LUXEY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 22/11/2023, il a été constitué une SNC ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **MAISON PEZET**

Objet social : L'exploitation d'un fonds de commerce de détail d'alimentation générale et produits non alimentaires, Tabac, Presse, épicerie fine, vrac, produits du terroir, souvenirs, dépôt de pain, vente à emporter et en livraison, petite restauration sur place et à emporter, Loto, dépôt de gaz, point argent CA, relais colis situé à 118 rue de la Poste 40430 LUXEY auquel est annexée la gérance d'un débit de tabacs exploité dans le même local, et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en favoriser le développement.

Siège social : 118 rue de la Poste, 40430 LUXEY
 Capital : 1 500 €
 Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MONT-DE-MARSAN

Co-gérance et Associés : Mme Angélique BOUISSAGUET née PEZET, demeurant 2820 route de Lencouacq, 40430 LUXEY et M. Franck BOUISSAGUET, demeurant 2820 route de Lencouacq, 40430 LUXEY

Pour avis. La gérance.

L24AL00254



Rue du Cardinal Richaud
 33000 Bordeaux

PEP

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 2.000 euros
 Siège social : 93 Rue René Magritte
 40600 Biscarrosse

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Biscarrosse du 11/01/2024, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : P E P

Siège : 93 Rue René Magritte, 40600 Biscarrosse

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 2 000 euros

Objet : Restauration traditionnelle.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Sébastien FAYET, demeurant 93 Rue René Magritte, 40600 Biscarrosse,

Directeur général : Monsieur Christophe FICHAUX, demeurant 290 avenue du Pyla, 40600 Biscarrosse,

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Mont-de-Marsan.

Pour avis, Le Président

L24AL00310



FUTURE ENERGY SOLAIRE MOUSCARDES SARL

SARL au capital de 1 000 euros, en cours d'immatriculation au RCS de DAX,
 5 RUE DES ARBOUSIERS 40660 MOLIETS-ET-MAA

Avis est donné de la constitution d'une société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : FUTURE ENERGY SOLAIRE MOUSCARDES SARL

Objet social : Installation et opération d'un parc agrivoltaïque.

Siège social : 5 rue des Arbusiers, 40660 MOLIETS ET MAA

Capital : 1 000 €
 Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DAX

Gérance : M. BROCKMÖLLER Andréas, demeurant HIMBEERSTEIG 19 , 14129 BERLIN (ALLEMAGNE)

L24AL00446



FUTURE ENERGY SOLAIRE LUE SARL

SARL au capital de 1 000 euros, en cours d'immatriculation au RCS de DAX,
 5 RUE DES ARBOUSIERS 40660 MOLIETS-ET-MAA

Avis est donné de la constitution d'une société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : FUTURE ENERGY SOLAIRE LUE SARL

Objet social : Installation et opération d'un parc agrivoltaïque.

Siège social : 5 rue des Arbusiers, 40660 MOLIETS ET MAA

Capital : 1 000 €
 Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DAX

Gérance : M. BROCKMÖLLER Andréas, demeurant HIMBEERSTEIG 19 , 14129 BERLIN (ALLEMAGNE)

L24AL00449



SARL BASTIDE CONSTRUCTION BOIS

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 5.100 euros
 Siège social : 262 Rue de Marensin
 40230 St-Geours-de-Maremne

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à St-Geours-de-Maremne du 25/01/2024, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : SARL BASTIDE CONSTRUCTION BOIS

Sigle : BCB

Siège social : 262 Rue de Marensin
 40230 St-Geours-de-Maremne.

Objet social : Entreprise de bâtiment, charpente bois, murs ossature bois, couverture, bardage, plancher, agencement extérieur, passerelle piétonne.

Durée : 99 ans

Capital : 5.100 euros

Gérance :

- Monsieur Laurent BASTIDE, 217 avenue du Professeur Bergonié 33130 Bègles,

- Monsieur Jean Eric LESPIAUCQ, 1074 route de Capbreton 40150 Angresse.

Immatriculation au RCS de Dax.

Pour avis, la Gérance

L24AL00458



CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 26 janvier 2024, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **RP CARRELEUR**
 FORME : Société à responsabilité limitée unipersonnelle

CAPITAL : 2 000 euros
 SIEGE : 4 Impasse du Grand Pilon 40000 MONT DE MARSAN

OBJET :
 - Les travaux de revêtements des sols et des murs par la pose de carrelage et de tous autres sols durs ;
 - Les petites réparations de maçonnerie ;

DUREE : 99 années
 GERANCE : Monsieur Ricardo, Manuel PEDROSO DA COSTA 4 impasse du Grand Pilon 40000 Mont-de-Marsan

IMMATRICULATION : La société sera immatriculée au RCS de MONT DE MARSAN

Pour avis,
 LA GERANCE

L24AL00465

Par acte SSP du 21/01/2024, il a été constitué une SCI dénommée :

CESAR

Siège social : 207 route de Cabeil
 40160 Ychoux.

Capital : 150 €

Objet : Acquisition et location de logements.

Gérance : M. Marc FLECHARD, 207 route de Cabeil 40160 Ychoux.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Mont-de-Marsan.

L24AL00473

LES ANNONCES
Landaises
 SERVICE
 ABONNEMENT
 TÉL. 05 58 45 03 03
contact@annonces-landaises.com



SELARL COUSSEAU - PERRAUDIN - GADOIS - DIVERNET
Société d'avocats
42 cours du Maréchal Joffre
1er étage, n° 3, 40100 Dax

Aux termes d'un ASSP en date du 22/01/2024, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : ATK
Objet social : Exploitation d'une boutique de restauration rapide à consommer sur place ou à emporter ; Exploitation d'un food-truck afin de proposer de la restauration au cours d'évènements extérieures.

Siège social : 23 Grand Rue - Résidence La Boucalaise, 40480 VIEUX BOUCAU LES BAINS

Capital : 1 500 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DAX

Co-gérance : M. CHABANAUX Antoine, demeurant 3 impasse Saint Clément, 40480 VIEUX BOUCAU LES BAINS et M. PATRIARCA Antoine, demeurant 49, rue Daniel Argote, 64100 BAYONNE
L24AL00504

LA BELLE DU MARSAN

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 7.000 euros
Siège social : 3173 Route du Pin Franc
40190 Hontanx

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Hontanx du 17 janvier 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : LA BELLE DU MARSAN

Siège : 3173 Route du Pin Franc 40190 HONTANX

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 7 000 euros

Objet : Négoce de produits de la ferme et autres produits agricoles et toutes activités annexes ou connexes.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : - la société SUPPI INVEST, au capital de 360 000 euros, dont le siège social est 1185 route du Pin Franc à SAINT GEIN (40190), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MONT DE MARSAN, sous le numéro 504 949 918, représentée par Monsieur Hervé SUPPI, Gérant,

Directeur général : - Monsieur Julien SUPPI demeurant 1185 route du Pin Franc à SAINT GEIN.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MONT DE MARSAN.

POUR AVIS, le Président

L24AL00517



SARL PERSPECTIVES NOTAIRES
40700 HAGETMAU

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître MARCEL RIBETON, Notaire à HAGETMAU (Landes), le 28 décembre 2023 a été constituée une société unipersonnelle à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **BOHÂME STUDIO**
Siège social : MONTFORT-EN-CHALOSSE (40380), 388 avenue Jean Jaurès.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Objet : activité de salon de coiffure, bijoux, bougies, objets décoratifs, créations capillaires florales et accessoires.

Capital social fixé à la somme de DEUX MILLE EUROS (2 000,00 EUR). Les apports sont exclusivement en numéraire.

Le gérant est Madame Sarah VISNADI demeurant à BENESE-MAREMNE (40230) 515 allée du Chemin d'Aouce Apt B28 Résidence L'Orée du Bois.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DAX (Landes).

Pour avis
Le notaire.

L24AL00519



Me Julien GRASSAUD
Notaire

16 avenue Cronstadt
40000 Mont-de-Marsan

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Julien GRASSAUD, notaire à Mont-de-Marsan le 13 décembre 2023, a été constituée une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU) dénommée

GAL-INVEST

Siège social : Saint-Pierre-du-Mont (40280), impasse du Castera.

Capital : 1.000,00 € divisé en 100 actions de 10,00 € chacune.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Mont-de-Marsan.

Objet social : Activité de marchand de biens par achat et revente de tous biens et droits immobiliers.

Premier président : Monsieur Anthony GALEA, préparateur de commandes, demeurant à Saint-Pierre-du-Mont (40280), impasse du Castera, né à Mont-de-Marsan (40000) le 30 août 1990.

Cessions des actions : les cessions ou transmissions d'actions au profit des tiers sont soumises à l'agrément de la société.

Pour insertion, Maître Julien GRASSAUD

L24AL00528



NOTAIRE NOUVELLE VAGUE

Maître Claire NICOLAS-CHABANNES
Maître Paul-Mathieu CHABANNES
Notaires Associés

Par acte authentique du 29 janvier 2024 reçu par Me Paul-Mathieu CHABANNES officiant à Soorts-Hossegor (40) il a été constitué une SCI dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : **LACAOU**

Siège social : 48 impasse Lacaou à Labatut (40300)

Capital social : 1.500 euros

Objet : Acquisition, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente exceptionnelle de tous biens et droits immobiliers

Gérants :

Monsieur Jérôme LE GOULVEN demeurant 595 route du Massey à Saint-Cricq-du-Gave (40300)

Monsieur Laurent ANNET demeurant 608 route de Pouillon à Labatut (40300)

Monsieur Laurent CASTILLON demeurant 25 chemin de Camparade à Misson (40290)

Monsieur Florian LARROUX demeurant 492 chemin de la Bruyère à Misson (40290)

Monsieur Patrick LESCOUTTE demeurant 820 route de Peyrehorade à Cagnotte (40300)

Cession de parts : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Dax

Pour avis, le Notaire

L24AL00529

In Extenso

SUD ATLANTIQUE

22 rue de Casablanca
40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse

CETIN DISTRIBUTION

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 15.000 euros
Siège social : 53 Rue de Péchin
40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse

Aux termes d'un acte sous signature électronique en date du 25 janvier 2024 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : CETIN DISTRIBUTION
Siège : 53 Rue de Péchin 40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 15 000 euros

Objet : La Société a pour objet en France et à l'étranger ; Le prêt-à-porter, la vente de prêt-à-porter et d'accessoires.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président :

Monsieur Mehmet CETIN, demeurant 53 Rue de Péchin - 40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Dax.

L24AL00553

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte d'avocat en date du 31.01.2024, il a été créé la

SAS CHARQUINAY

Au capital de 1 000 €, ayant son siège social à Estibeaux (40250) 39 route de Lagelouze, et ayant pour :

Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la construction, la transformation, l'aménagement, l'administration, la location nue ou meublée à des tiers ou à des associés et la vente de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La production et la vente d'électricité par l'installation de panneaux photovoltaïques.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S

Président : Julien MEILHAN demeurant 39 route de Lagelouze 40250 Estibeaux.

Directrice Générale : Lucile TUQUOI demeurant 39 route de Lagelouze 40250 Estibeaux.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : La cession à un tiers de titres par un associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Immatriculation : RCS de Dax

Le Président

L24AL00555

Aux termes d'un ASSP en date du 01/02/2024, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SO TAM

Objet social : - l'acquisition et la gestion d'un patrimoine immobilier, par achat, apports en société, location nue ou meublée, de tous biens et droits immobiliers et, d'une manière générale, toutes opérations mobilières, immobilières et financières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet ci-dessus ou destinées à en faciliter la réalisation pourvu que ces opérations ne modifient en rien le caractère civil de la société, - l'acquisition de terrains, l'exploitation et la mise en valeur de ces terrains pour l'édification d'un immeuble ou de plusieurs maisons et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui resteront la propriété de la Société, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Siège social : 357 rue des alouettes, 40600 BISCARROSSE
Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MONT-DE-MARSAN

Co-gérance : Mme VERCOUTERE Nathalie, demeurant 357 rue des alouettes, 40600 BISCARROSSE et M. DUOLE Philippe, demeurant 357 rue des alouettes, 40600 BISCARROSSE

Clause d'agrément : Cession d'actions : soumise à agrément
Pour avis
M. Philippe Duolé

L24AL00576

MODIFICATIONS



SCI LIDO

Société civile immobilière au capital de 1 525 €
Siège social : 9 Avenue de Majot
40000 MONT DE MARSAN
424 631 042 RCS MONT DE MARSAN

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes de la DUA du 17/01/2024
Le siège social a été transféré de de «9 Avenue de Majot 40000 MONT DE MARSAN» à «50 Avenue François Mauriac 40130 CAPBRETON», à compter de ce jour.

L'article 2-2 «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de MONT DE MARSAN

Pour avis,

L24AL00238

Prescripteur,

Une annonce à Paris,
Marseille, Lyon,
Strasbourg, Lille, Nantes...
Ne cherchez plus de
correspondant,

LES ANNONCES
Landaises
se chargent de tout

- un gain de temps,
- un seul interlocuteur,
- une meilleure service,
- une fiabilité de notre correspondant,
- aucun surcoût.

SCI LIDO
Société civile immobilière
Au capital de 1 525 €
Siège social : 9 Avenue de Majot
40000 MONT DE MARSAN
424 631 042 RCS MONT DE MARSAN

AVIS DE PUBLICITÉ
PERSONNE HABILITÉE A ENGAGER
LA SOCIÉTÉ :

Madame Emmanuelle, Andrée, Suzanne DOUCE, gérante, 50 avenue François Mauriac 40130 CAPBRETON

Aux termes de la DUA du 17/01/2024 :
Le siège social a été transféré de «9 Avenue de Majot 40000 MONT DE MARSAN» à «50 Avenue François Mauriac 40130 CAPBRETON», à compter de ce jour

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MONT DE MARSAN sous le numéro 424 631 042 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de DAX

L'article 2-2 «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis,

L24AL00239

SCI MARSIM
Société civile immobilière
Au capital de 1524,49 euros
Siège social : SAINT PAUL LES DAX (40990)
641 rue du Chalet
339 297 178 RCS DAX

TRANSFERT DE SIEGE

Aux termes du PV de l'AGE en date du 24 janvier 2024, l'associé unique a décidé de transférer le siège social à CAPBRETON (40130) 76 avenue du Maréchal Foch, Résidence Cur Boisé F2-206 à compter du 24 janvier 2024.

Les statuts seront modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué auprès du greffe du Tribunal de Commerce de DAX (Landes).

Pour avis

L24AL00452

AIDOPRO
SASU au capital de 5.000 €
Siège social : 107 rue du Piteou, 40550 Léon
841 343 791 RCS de Dax

Le 31/12/2023, l'AGE a décidé de transformer la société en SARL. A été nommé Gérant Mme VACHER Sophie, 25 rue Charles Forest, 78800 Houilles.

Le reste demeure inchangé. Mention au RCS de Dax.

L24AL00474



1, rue Marcel LUQUET
ZI ENGACHIES - 32000 AUCH
Tél : 05 62 63 02 55

BROTHERS AT BEACH
Forme : SARL
Capital social : 1.000 euros
Siège social : 23 Route de Monclar
32300 Saint-Martin
952 437 812 RCS d'Auch

TRANSFERT SIÈGE SOCIAL

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 16 mai 2023, les associés ont décidé, à compter du 16 mai 2023, de transférer le siège social à Résidence Cap Evolution, 42 boulevard des Cigales, 40130 Capbreton.

L'article 4 des statuts sera modifié en conséquence.

Gérant : Monsieur Jérôme LEMOS, demeurant 23 route de Monclar, 32300 St-Martin.

Radiation du RCS d'Auch et immatriculation au RCS de Dax.

L24AL00480



SELARL COUSSEAU - PERRAUDIN - GADOIS - DIVERNET
Société d'avocats
42 cours du Maréchal Joffre
1er étage, n° 3, 40100 Dax

JERETIT

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 30 000 euros
Siège social : 8, avenue de Moisan
40480 VIEUX BOUCAU LES BAINS
844 888 370 RCS DAX

REDUCTION DU CAPITAL

Il résulte :
- du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 novembre 2023,

- du procès-verbal des décisions de la Présidente du 12 décembre 2023, que le capital social a été réduit de 21 000 euros par voie de remboursement d'une somme de 70 euros par action et a été ramené de 30 000 euros à 9 000 euros.

Cette réduction de capital a été réalisée au moyen de la réduction de la valeur nominale des actions.

Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à trente mille euros (30 000 euros).
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à neuf mille euros (9 000 euros).
POUR AVIS

L24AL00493



HUMISTORE

SARL au capital de 15.000 €
Siège social :
62 Rue de Saulx les Chartreux
91140 Villebon-sur-Yvette
449 314 467 RCS d'Yvry

L'AGE du 31/12/2023 a décidé de transférer le siège social 572 route des Grands Lacs 40210 Lué, à compter du 01/01/2024.

-Gérant : M. LAFOUGERE Jean-François, demeurant 118 Chemin des Tucs 40200 Sainte-Eulalie-en-Born

Radiation au RCS d' Evry et réimmatriculation au RCS de Mont-de-Marsan

L24AL00511



ADRIEN BONNET
Société d'Avocats
36 Avenue Carnot-33200 BORDEAUX
Tel. 05.56.79.22.00
E-mail : avocats@adrienbonnet.com

SCI 3SK

Société Civile Immobilière
Au capital de 1 530,00 Euros
Siège social : 280 boulevard de la Plage
33120 ARCAÇON
RCS BORDEAUX 477 707 020

Par délibérations du 10 novembre 2023, l'Assemblée Générale de la SCI 3SK a décidé de transférer le siège social au 274 rue de l'Aéropostale 40600 BISCAROSSE à compter du 10 novembre 2023.

La société a pour objet l'acquisition la gestion, l'administration, l'exploitation par bail ou autres de biens non meublés

et droits immobiliers, acquis ou à acquérir, et une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans.

L'article 4 des statuts est modifié en ce sens.

Mention sera faite au RCS de Bordeaux et au RCS de MONT DE MARSAN

Pour avis et mention

L24AL00522

TEC.GE.FI

Alliance CGO

ASSISTANCE CONSTRUCTION SUD-OUEST

SASU au capital de 5 000 €
Siège social : 244 RUE DES PAVES
40210 LABOUHEYRE
RCS de MONT-DE-MARSAN
n°978 158 632

En date du 15/01/2024, l'associé unique a décidé de modifier la dénomination sociale de la société anciennement ASSISTANCE CONSTRUCTION SUD-OUEST qui devient à compter du 15/01/2024 :

ASSISTANCE CONSTRUCTION NOUVELLE AQUITAINE

L'article « Dénomination » des statuts a été modifié en conséquence.

Modification au RCS de MONT-DE-MARSAN.

Pour avis

L'associé unique

L24AL00525



NOTAIRE NOUVELLE VAGUE
Maître Claire NICOLAS-CHABANNES
Maître Paul-Mathieu CHABANNES
Notaires Associés

SCI DE PELLE MOUTON

Société civile
Au capital de 1.000 €
Siège social : Maison Akykelas
64520 Came
Transféré : 9 Route des Pyrénées
40300 Peyrehorade
794 539 981 RCS Bayonne

AVIS DE PUBLICITÉ

Par assemblée générale des associés en date du 28 décembre 2023, les associés ont décidé de transférer le siège social du Maison Akykelas à Came (64520) au 9 Route des Pyrénées à Peyrehorade (40300).

Gérance : Madame Sandrine BARDES demeurant 9 Route des Pyrénées à Peyrehorade (40300)

Objet : Acquisition, propriété, transformation, exploitation, administration, gestion de tous immeubles

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société a été constituée pour une durée de 50 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Modification RCS Dax

Pour avis

L24AL00545



NOTAIRE NOUVELLE VAGUE
Maître Claire NICOLAS-CHABANNES
Maître Paul-Mathieu CHABANNES
Notaires Associés

SCI MIBAJARINE
Société civile
Au capital de 1.000 €
Siège social : Maison Akykelas
64520 Came
Transféré : 9 Route des Pyrénées
40300 Peyrehorade
794 539 387 RCS Bayonne

AVIS DE PUBLICITÉ

Par assemblée générale des associés en date du 28 décembre 2023, les associés ont décidé de transférer le siège social du Maison Akykelas à Came (64520) au 9 Route des Pyrénées à Peyrehorade (40300).

Gérance : Madame Sandrine BARDES demeurant 9 Route des Pyrénées à Peyrehorade (40300)

Objet : Acquisition, propriété, transformation, exploitation, administration, gestion de tous immeubles

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société a été constituée pour une durée de 50 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Modification RCS Dax

Pour avis,

L24AL00548

In Extenso

SUD ATLANTIQUE
22 rue de Casablanca
40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse

VOILI VOILA
Société à Responsabilité Limitée
Unipersonnelle
Au capital de 5.000 euros
Siège social : Avenue Julian Grimaud Centre Commercial de la Plage 40220 Tarnos
912 952 298 RCS Dax

Aux termes d'une décision en date du 25 janvier 2024, signée électroniquement le 31 janvier 2024, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

L24AL00554

In Extenso

SUD ATLANTIQUE
ZA la Carrère, 99 rue de la Carrère
40990 Saint-Vincent-de-Paul

A'MILLESIME
Société à Responsabilité Limitée
Unipersonnelle
Au capital de 6.500 euros
Siège social : 28, Rue des Lazaristes
40100 Dax
912 105 582 RCS Dax

Aux termes d'une décision en date du 30 janvier 2024, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

L24AL00566

VOUS POUVEZ CONTACTER NOTRE
SERVICE D'ANNONCE LÉGALE PAR E-MAIL :

contact@annonces-landaises.com



NOTAIRE NOUVELLE VAGUE

Maitre Claire NICOLAS-CHABANNES
Maitre Paul-Mathieu CHABANNES
Notaires Associés**MAISON GOUSTUT**Société par Actions Simplifiée
Au capital de 20.000 euros
Siège social : Quai de la Pêcherie
40130 Capbreton
Transféré : 98 route de Bayonne
40230 Bénésse-Maremne
840 347 827 RCS Dax**AVIS DE PUBLICITÉ**

Par assemblée générale des associés en date du 24 janvier 2024, les associés ont décidé des modifications suivantes :

- Transférer le siège social du Quai de la Pêcherie à Capbreton (40130) au 98 route de Bayonne à Bénésse-Maremne (40230).

- Prendre acte de la démission de Monsieur Patrice LUBET de ses fonctions de Président et de pourvoir à son remplacement par la Société TIGUIEN, Société par actions simplifiée au capital de 1.500€ dont le siège social est situé 98 route de Bayonne à Bénésse-Maremne (40230), immatriculée au RCS de Dax sous le numéro 913 279 931.

- Modifier l'objet social comme suit : Apporteur d'affaires, marchand de biens, lotisseur, promotion immobilière investissement immobilier, investissement patrimonial, financier, transformation, construction, rénovation, gestion, exploitation, location, vente, détention, gestion, achat, revente de titre, capital, société à prépondérance immobilière, acquisition, gestion, cession, prise de participations dans toutes sociétés, entreprises, groupements quelconques, valeurs mobilières, droits sociaux, parts d'intérêts de sociétés, titres de placement, au moyen de capitaux propres, d'emprunt, octroi de garanties à des opérations conformes à l'objet

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Modification RCS Dax

Pour avis

L24AL00573

**SELARL COUSSEAU - PERRAUDIN - GADOIS - DIVERNET**Société d'avocats
42 cours du Maréchal Joffre
1er étage, n° 3, 40100 Dax**INSTALLATION MATERIEL TELEPHONIQUE**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 694 Rue Pierre et Marie Curie 40210 LABOUHEYRE
340 682 319 RCS MONT DE MARSAN**REDUCTION DU CAPITAL ET TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL**

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 8 décembre 2023 et du procès-verbal de la gérance en date du 15 janvier 2024, le capital social a été réduit d'une somme de 88 700 euros, pour être ramené de 100 000 euros à 11 300 euros par voie de rachat et annulation de 887 parts sociales appartenant à certains associés.

La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention : «Le capital social est fixé à cent mille euros (100 000 euros).»

Nouvelle mention : «Le capital social est fixé à onze mille trois cent euros (11 300 euros).»

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 8 décembre 2023, il a été dé-

cidé de transférer le siège social du 694 Rue Pierre et Marie Curie, 40210 LABOUHEYRE au 17, impasse du Marine 40210 LABOUHEYRE à compter du 8 décembre 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis
La Gérance

L24AL00575

DISSOLUTIONS**« EARL COTES DE SARON »**Exploitation Agricole à
Responsabilité limitée
Au capital social de 14.269,23 €
Siège Social : 35 Chemin du Baradé
40000 MONT-DE-MARSAN
410 737 266 R.C.S. MONT-DE-MARSAN**DISSOLUTION**

Suivant décision en date du 30.12.2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31.12.2023 et sa mise en liquidation.

L'associé unique et actuel Gérant de la Société est désigné comme Liquidateur à savoir Monsieur VIOT Jean-Michel demeurant 35 Chemin du Baradé 40000 MONT-DE-MARSAN, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé chez Monsieur VIOT Jean-Michel demeurant 35 Chemin du Baradé 40000 MONT-DE-MARSAN, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de MONT-DE-MARSAN.

Mention sera faite au RCS de MONT-DE-MARSAN.

Pour avis.

L24AL00099

ACBL - CONCEPT HABITATSociété à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000 euros
553 rue Carnot 40700 Hagetmau
RCS de Mont-de-Marsan N° 792 918 971

Le 24.01.2024, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation. M. Laurent BARROUILHET, exercera les fonctions de liquidateur durant la période de liquidation avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au siège adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Mont-de-Marsan. Mention sera faite au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis, le Liquidateur

L24AL00479

**DUPIN PATISSERIE CREATION**Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 2.000 euros
Siège social : 26 Rue Léon Gambetta
40000 Mont-de-Marsan
Siège de liquidation :
21 Impasse Passebec
40280 Saint-Pierre-du-Mont
831 224 050 RCS Mont-de-Marsan

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Christian DUPIN, demeurant 21 impasse Passebec 40280 Saint-Pierre-du-Mont, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 21 Impasse Passebec 40280 Saint-Pierre-du-Mont. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Mont-de-Marsan, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, le Liquidateur

L24AL00506

Par décisions unanimes des associés du 31.12.2023, les associés de la **TRANS-PORTS DUPUY** Société à Responsabilité Limitée au capital de 16.900 euros Siège social : Village d'entreprises, 260 rue Bernard Palissy 40990 St-Paul-lès-Dax - 324 226 869 RCS Dax il a été :

Décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31.12.2023 et sa mise en liquidation.

Nommé le Liquidateur Monsieur Bruno DUPUY demeurant 323 rue Jean Monnet 40990 Saint-Paul-lès-Dax avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

La correspondance et les notifications des actes et documents concernant la liquidation devront être effectuées au domicile du Liquidateur : 323 rue Jean Monnet 40990 Saint-Paul-lès-Dax.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dax.

Par décisions du 31.12.2023, il a été mis fin au mandat du commissaire aux comptes, la société EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST 7 Boulevard du Collège 40100 Dax.

Mention sera faite au RCS Dax.

Pour avis,

L24AL00530

217 av. Corps Franc Pommies
40280 Saint-Pierre-du-Mont
Tél : 05 58 06 26 64**YAKIYA-SAN**Forme : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
Capital social : 15 000 euros
Siège social : 18 Rue de la Treille
40090 SAINT MARTIN D'ONEY
508 851 623 RCS MONT-DE-MARSAN**DISSOLUTION**

Objet social : la préparation de plats à emporter, la livraison de repas aux particuliers et professionnels, la commercialisation de tous produits et spécialités culinaires, l'organisation et l'animation d'ateliers de cuisine, l'organisation de lunchs, banquets, cocktails et autres événements publics ou privés, l'activité de restauration sur place ou à emporter

Aux termes de la décision de l'associé unique en date du 31/12/2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société.

Monsieur David VIDAL, Gérant associé de la Société YAKIYA-SAN, demeurant 18 Rue de la Treille, 40090 SAINT-MARTIN-D'ONEY (FRANCE), a été nommé liquidateur et a reçu les pouvoirs les plus étendus.

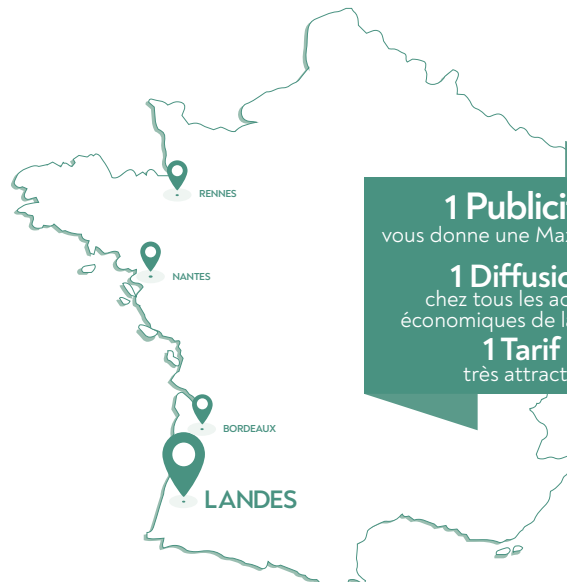
Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la Société, adresse où doit être envoyée la correspondance.

L'associé Unique

L24AL00549

LES ANNONCES Landaises**SE CHARGENT DE VOTRE PUBLICITÉ**

LA PARUTION DANS NOTRE JOURNAL TOUS LES SAMEDIS

**1 Publicité**
vous donne une Maxi visibilité**1 Diffusion**
chez tous les acteurs économiques de la région**1 Tarif**
très attractif**POUR VOTRE COMMUNICATION PUBLICITAIRE**

Tél. 05 56 52 32 13

publicite@echos-judiciaires.com

SISA MEDIPOLE CAPSANTE
Société Interprofessionnelle de Soins
Ambulatoires
Société Civile
au capital de 3.000 €
76 avenue du Maréchal Foch
40130 CAPBRETON
894 470 640 RCS DAX

AVIS DE DISSOLUTION

Par décision unanime du 27/12/2023, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2023 et sa mise en liquidation. A été nommé Liquidateur M. Xavier DECHENNE, demeurant 285 chemin de Chapit 40550 LEON, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation notifiés. Mention sera faite au RCS de DAX.

L24AL00552

POTCHEEN
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2.000 euros
Siège social : 3 place Pitrac
40000 Mont-de-Marsan
RCS Mont-de-Marsan 882 250 608

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Suivant décisions de l'associé unique du 5 janvier 2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable.

A été nommé liquidateur, Monsieur BOULANGER Pascal demeurant 6 rue de la Gourotte à Mont-de-Marsan (40), avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés a été fixé à Mont-de-Marsan (40000) 6 rue de la Gourotte, siège de la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Mont-de-Marsan.

Mention sera faite au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis L24AL00561

PLAZZA
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2.000 euros
Siège social : 1 place Pitrac
40000 Mont-de-Marsan
RCS Mont-de-Marsan 882 251 283

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Suivant décisions de l'associé unique du 5 janvier 2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable.

A été nommé liquidateur, Monsieur BOULANGER Pascal demeurant 6 rue de la Gourotte à Mont-de-Marsan (40), avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés a été fixé à Mont-de-Marsan (40000) 6 rue de la Gourotte, siège de la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Mont-de-Marsan.

Mention sera faite au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis L24AL00562

CLÔTURES

AQUITAINE RACING SERVICES
EURL au capital de 10.000 €
Siège social : 2288 route du Couart
40260 Castets
498 377 365 RCS de Dax

Le 25/01/2024, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. Lionel LABAR-THÉ, 2288 route du Couart, 40260 Castets de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/01/2024. Radiation au RCS de Dax, L24AL00475

TEC.GE.FI
Alliance 

KHANOUI JEAN MARIE SARLU

EURL au capital de 1 000 €
Siège social : 6 ALL DE L ETANG
40090 MAZEROLLES
RCS de MONT-DE-MARSAN
n°830 393 450

En date du 30/06/2023, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. KHANOUI Jean-Marie de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/06/2023.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de MONT-DE-MARSAN.

Pour avis
Le liquidateur L24AL00520

TEC.GE.FI
Alliance 

MISTINGUETTE

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 19 PL SAINT ROCH
40000 MONT DE MARSAN
RCS de MONT-DE-MARSAN
n°828 391 573

En date du 31/10/2023, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur Mme GUIRAUD Mathilde de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/10/2023.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de MONT-DE-MARSAN.

Pour avis
Le liquidateur L24AL00526

ABONNEZ-VOUS

HAUT LANDES

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 13 Lotissement Venise
40700 HAGETMAU
RCS de DAX n°881 375 018

L'assemblée générale extraordinaire du 31/12/2023 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. SOULIER Alain de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2023.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DAX.

Pour avis
Alain Soulier L24AL00559

SELARL COUSSEAU - PERRAUDIN - GADOIS - DIVERNET
Société d'avocats
42 cours du Maréchal Joffre
1er étage, n° 3, 40100 Dax

SARL L.T.D.C. 40

SARL au capital de 2 000 €
Siège social : 181 AV DE LA RESISTANCE
40990 SAINT PAUL LES DAX
RCS de DAX n°877 880 633

L'assemblée générale ordinaire du 30/01/2024 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur Mme JOURDAN DE LA PASSARDIERE Laure de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/01/2024.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DAX.

L24AL00569

FONDS DE COMMERCE

Suivant acte d'avocat en date du 29.01.2024 enregistré au SPFE de Mont-de-Marsan le 29/01/2024 dossier 202400003991 réf 4004P01 2024 A 00194 la **SARL ENTREPRISE CARRERE** au capital social de 15 244.90 euros ayant son siège social 1390 route de Mont-de-Marsan 40090 Saint-Martin-d'Oney immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le N° 412 235 251 a vendu à la **SARL CARRERE** au capital de 7.500 euros ayant son siège au 1390 route de Mont-de-Marsan 40090 Saint-Martin-d'Oney immatriculée au RCS de Mont de Marsan sous le n° 983 147 828 son fonds de commerce de plomberie chauffage installations sanitaires zinguerie forages et puits station-service vente de carburants et lubrifiants lui appartenant et identifié à L'INSEE sous le numéro SIRET 412 235 251 00011 CODE APE 43.22A moyennant le prix de 80.000 euros. La prise de possession et le transfert de propriété sont fixés au 30.01.2024

Pour la réception des oppositions et leur validité dans les formes légales dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales domicile est élu au cabinet d'avocat de la SELARL E. BRETHERS sis à SAINT SEVER (40500) 9 rue du Tribunal.

Pour avis L24AL00492


NOTAIRE NOUVELLE VAGUE
Maître Claire NICOLAS-CHABANNES
Maître Paul-Mathieu CHABANNES
Notaires Associés

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Paul-Mathieu CHABANNES, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée «NOTAIRE NOUVELLE VAGUE», titulaire d'un Office Notarial à Soorts-Hossegor (40150), hôtel de la forêt, 27 rue de Mathiou, le 23 janvier 2024, enregistré à Mont de-Marsan, le 26 janvier 2024, dossier

2024 00003758 référence 4004P01 2024 N 00169, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée **LES 4 ELLES**, dont le siège est à Dax (40100) 1 avenue de la Gare, identifiée au SIREN sous le numéro 837 880 723 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.

A :

La Société dénommée **PIZZ'LANDES**, dont le siège est à Saint-Vincent-de-Tyrosse (40230) 43 avenue Nationale 10, identifiée au SIREN sous le numéro 983 246 174 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.

Désignation du fonds : fonds de commerce de «service de traiteur, snacking, restauration, pizzeria» sis à Saint-Vincent-de-Tyrosse (40230), 43 avenue Nationale 10,

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte et en a la jouissance à compter du même jour.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de trente mille euros (30.000,00 EUR), s'appliquant :

- Aux éléments incorporels pour vingt et un mille deux cent quatre-vingts euros et cinquante centimes (21.280,50 EUR),

- Au matériel pour huit mille sept cent dix-neuf euros et cinquante centimes (8.719,50 EUR)

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet : NOTAIRE NOUVELLE VAGUE, Me CHABANNES, Hôtel de la Forêt, 27 rue de Mathiou, 40150 Soorts-Hossegor.

Pour insertion, le Notaire L24AL00502

RECTIFICATIFS

Rectificatif à l'annonce L24AL00291 parue dans notre édition du 27/01/2024 relatif à la **SARL FLAM AND CO** il y a lieu de lire :

Ancienne mention : Président : M. Jonathan CALDERON 14 Rue des Genêts 40180 Saugnac-et-Cambran.

Nouvelle mention : Gérance : M. Jonathan CALDERON, 14 rue des Genêts 40180 Saugnac-et-Cambran.

Monsieur Pascal CALDERON, Directeur général quitte ses fonctions. L24AL00456

TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONT-DE-MARSAN

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 12 janvier 2024)

LAFTOUTY William, 567 Avenue de Meyrie, 40600 Biscarrosse, RM 899 887 335. Réparation d'autres biens personnels et domestiques. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 Juillet 2023, désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2 rue du 49^{ème} 64100 Bayonne. Les créances sont à déclarer, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC. 2024_4002_711

LES ANNONCES
Landaises
SERVICE
ABONNEMENT
TÉL. 05 58 45 03 03
contact@annonces-landaises.com

SAS GF MOTORS, 371 Chemin de Larribère, 40280 Benquet, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 901 518 068. Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Décembre 2022, désignant liquidateur SELARL EKIP, prise en la personne de Me Christophe MANDON 7bis, place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan. Les créances sont à déclarer, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

2024_4002_712

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 12 janvier 2024)

BALCAN Mélanie, Hélène, Raymond, 86 rue Saint-Barthélemy, 40160 Parentis-en-Born, RM 507 460 467. Coiffure. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2023, désignant mandataire judiciaire SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2 rue du 49^{ème} 64100 Bayonne. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire

ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2024_4002_710

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF (Jugement du 12 janvier 2024)

LOPEZ Mélinda, 880 Avenue de Gascogne, 40190 Villeneuve-de-Marsan, RM 832 983 605. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2024_4002_713

SARL HAROLD INTERNATIONAL, 120 Rue du Docteur Grouille, 40000 Mont-de-Marsan, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 528 498 470. Commerce de gros (commerce interentreprises) de textiles. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2024_4002_714

SAS DEH BATIMENT, 423 Rue de la Cametorte, 40160 Parentis-en-Born, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 821 625 092. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2024_4002_715

MANDATAIRES ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES



Les candidats intéressés sont invités à se manifester auprès de :

SELARL FHBX
Me Sylvain HUSTAIX
Administrateurs
Judiciaires Associés
76 cours Georges
Clemenceau
33000 Bordeaux
www.fhbxeu

e-mails :
juliette.bardet@fbxeu

RECHERCHE DE REPRENEURS OU D'INVESTISSEURS

Hélène Bourbouloux | Jean-François Blanc | Gaël Couturier
Cécile Dür | Nathalie Leboucher | Sylvain Hustaix
Benjamin Tamboise | Charlotte Fort | Alicia Alves
Eric Samson Théophile Fornacciari

SASU LAMARQUE SOGY BOIS
Exploitation forestière, scierie et rabotage de bois,
fondée en 1895

Redressement judiciaire du 03/11/2023

- Activité : sciage, rabotage de bois (pin maritime), activité de négoce (distribution exclusive de bois rares), fabrication et commercialisation de parquets, lambris, lames de terrasse, mouleurs
- Certifiée PEFC, FSC, NIMP15
- Chiffre d'affaires au 31/12/2022 (exercice clos) : 12.173.808,94 €
- Sites d'exploitation : 306 rue d'Albret et 506 avenue de Brassenx 40110 YGOS-SAINT-SATURNIN
- Effectif total : 78 salariés

La date limite de dépôt des offres de reprise est fixée au 26 février 2024 à 12h.

L'accès à une data room électronique sera autorisé après régularisation d'un engagement de confidentialité et une présentation succincte du candidat.



SE CHARGENT DE LA PUBLICATION
DES APPELS D'OFFRES &
DES AVIS D'ENQUÊTES

WWW.ANNONCES-LANDAISES.COM

POUR VOTRE
COMMUNICATION PUBLICITAIRE

Tél. 05 56 52 32 13
publicite@echos-judiciaires.com

LES ANNONCES
Landaises

Hebdomadaire créé en 1944
Édité par COMPO-ECHOS SARL au capital de 50 000 €
Siège social :
108 rue Fondaudège 33000 Bordeaux

Bureaux landais : 12 rue du IV-Septembre - 40000 Mont-de-Marsan
Tél : 05 58 45 03 03 - mail : contact@annonces-landaises.com
120 av. Georges-Clemenceau - 40100 Dax

Président honoraire : Jean-Louis DUMOLIA

Directeur de publication : Guillaume LALAU

Directeur délégué : Nicolas THOMASSET

Rédactrice en chef : Nelly BÉTAILLE
07 85 39 51 22 - n.betaille@annonces-landaises.com

Rédaction : Julie DUCOURAU, Cécile AGUSTI, Hubert RAFFINI,
Anne TAUTOU, Isabelle TRANCOEN, Christine LAMAISON

Direction artistique : David PEYS
Maquettistes : Noëlie SANZ, Sarah ALBERT, Cyrielle MICHAUD
& Raphaëlle MOURET

Responsable Organisation et Systèmes d'Information :

Ophélie BROUETIER

Webmarketing : Cyrielle MORFEA

Assistante communication digitale : Magalie RICCETTI

Service annonces légales et abonnements : Liliane DORRER

Service commercial marchés publics : Cathy DARTHENUCC
06 12 98 21 75 - marchespublics@annonces-landaises.com

Service commercial annonces légales : Christophe CLERTEAU
c.clerteau@annonces-landaises.com

Publicité : Christine SABOURIN
05 56 52 32 13 - publicite@echos-judiciaires.com

Direction financière et administrative : Katia DE STEFANO

Responsable comptable : Florence MANOEUVRIER

Service comptabilité : Élodie VIGNEAU

Dépôt légal à parution hebdomadaire - Parution le samedi

Impression : ROTIMPRES
Carrer del Pla de l'Estany, sn, 17181 Aiguaviva, Girona, Espagne
Routage : IGS (Sainte-Colombe-en-Bruilhois)

Commission paritaire n° 0628 I 83288

ISSN 1270-704X

Prix de vente : 1,50 €

Abonnement annuel papier + web : 50 €

Membre de RésoHebdoEco



WWW.ANNONCES-LANDAISES.COM

TENDANCES BOURSE



SÉBASTIEN HÉNIN
 Directeur de
 la Gestion Privée
 Alienor Capital

INDICES ACTIONS							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2024		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	7 677,47	1,8%	1,8%	15,7%	7 677,47	7 318,69	France
SBF 120	5 818,30	1,5%	1,5%	14,3%	5 818,30	5 555,78	France
EURO STOXX 50	4 662,70	3,1%	3,1%	19,3%	4 662,70	4 403,08	Europe
S&P 500	4 928,88	3,3%	3,3%	24,8%	4 928,88	4 688,68	USA
NASDAQ 100	17 507,88	4,1%	4,1%	51,5%	17 596,27	16 282,01	USA
FOOTSIE 100	7 666,31	-0,9%	-0,9%	3,9%	7 733,24	7 446,29	Royaume-Uni
DAX 30	16 972,34	1,3%	1,3%	18,0%	16 972,34	16 431,69	Allemagne
SMI	11 443,13	2,7%	2,7%	3,2%	11 443,13	11 137,79	Suisse
NIKKEI	36 065,86	7,8%	7,8%	29,1%	36 546,95	33 288,29	Japon
SSE COMPOSITE	2 830,53	-4,9%	-4,9%	-8,3%	2 974,94	2 756,34	Chine

VALEURS RÉGIONALES							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2024		Rendement 2023
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
AELIS FARMA	13,50	3,1%	3,1%	50,0%	13,60	13,05	-
ARVERNE GROUP SA	8,88	-6,5%	-6,5%	-11,2%	9,65	8,88	-
ASHLER ET MANSON	3,20	0,0%	0,0%	-2,4%	3,20	3,20	-
BLUE SHARK PS	3,78	0,0%	-35,9%	0,0%	6,95	5,90	-
CERINNOV GROUP	2,48	-5,7%	-5,7%	139,8%	2,85	2,41	-
CHEOPS TECHNOLOGY	56,00	-13,2%	-13,2%	1,6%	65,00	56,00	2,6%
DOCK.PETR.AMBES AM	494,00	4,7%	4,7%	9,3%	494,00	470,00	7,7%
EAUX DE ROYAN	85,00	-6,6%	-6,6%	-1,2%	91,00	84,00	7,2%
EUROPLASMA	0,002	-54,7%	-54,7%	-99,8%	0,005	0,002	-
FERMENTALG	0,46	50,7%	50,7%	-71,6%	0,49	0,27	-
GASCOGNE	3,51	-3,6%	-3,6%	-10,7%	3,64	3,42	-
GPE BERKEM	3,10	1,3%	1,3%	-41,4%	3,68	3,04	-
GPE PAROT (AUTO)	8,20	-0,6%	-0,6%	288,6%	8,30	8,15	-
HYDROGENE DE FRANCE	11,22	-11,0%	-11,0%	-54,5%	12,70	10,76	-
HUNYVERS	14,00	0,0%	0,0%	19,7%	14,25	13,95	-
I.CERAM	2,54	-12,4%	-12,4%	-77,9%	3,24	2,54	-
I2S	6,30	8,6%	8,6%	0,0%	6,30	5,10	2,2%
IMMERSION	2,02	4,1%	4,1%	-57,4%	2,02	1,79	-
IMPLANET	0,08	17,2%	17,2%	-54,7%	0,08	0,06	-
KLARSEN DATA	2,68	-1,5%	-1,5%	38,1%	3,38	2,60	-
LECTRA	32,70	4,6%	4,6%	-4,0%	33,20	29,15	1,5%
LEGRAND	90,28	-4,1%	-4,1%	14,5%	94,10	89,28	2,1%
MON COURTIER ENERGIE	7,86	-1,1%	-1,1%	-	8,19	7,86	-
MULTIMICROCLOUD	0,25	19,0%	19,0%	0,0%	0,25	0,20	-
OENEO	11,75	-8,9%	-8,9%	-14,5%	12,90	11,40	3,0%
POUJOLAT	15,75	-4,5%	-4,5%	-30,3%	16,50	14,65	2,0%
SERMA TECH.	430,00	0,0%	0,0%	0,0%	430,00	430,00	-
UV GERMI	4,10	16,5%	16,5%	8,5%	4,34	3,45	-
VALBIOTIS	4,20	-16,0%	-16,0%	18,3%	5,12	4,20	-



**GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS
 ET GESTION DE FONDS**

18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : 05 56 81 17 22
www.alienorcapital.com

Sources : Euronext, Banque de France, CPoR

« Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »



L'ÉDITION EN OR !

13, 14 & 15 SEPTEMBRE 2024 - CIRCUIT BUGATTI LE MANS

LE MEULE TOUR

RÉUNIONS D'INFORMATION OUVERTES À TOUS



ANIMÉ PAR PHILIPPE MAINDRON

À 18H30

- 17/01/24** **DINAN (22)**
CAVE COZIGOU
- 18/01/24** **VIRE (14)**
BOULANGERIE ANGE
- 30/01/24** **AIZENAY (85)**
LE BON PLAN
- 31/01/24** **GIVRAND (85)**
AUX ROCHERS DE L'OCÉAN
- 01/02/24** **LES HERBIERS (85)**
FUN BOWLING 85
- 13/02/24** **BRESSUIRE (79)**
DOMAINE DE LA SAPINIÈRE
- 21/02/24** **REZÉ (44)**
LABEL RÉSERVE
- 22/02/24** **CHEMILLÉ (49)**
N. D. C. (St-Georges-des-Gardes)
- 27/02/24** **CAHORS (46)**
SALLE LOT OF GOOD DAY
- 28/02/24** **ALBI (81)**
HOTEL IBIS STYLES
- 05/03/24** **ARGENTEUIL (95)**
GARAC CAMPUS NATIONAL
- 06/03/24** **LE MANS (72)**
VOLVO THIBAUT AUTOMOBILE
- 12/03/24** **FONTENAY-LE-C. (85)**
CIRCUITS DE VENDÉE
- 13/03/24** **CLISSON (44)**
AGIR CONTRE LA MALADIE

ORGANISATION



PRODUCTION



INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS ÉQUIPES SUR WWW.MEULEBLEUE.FR